

PLAN DE MOBILISATION DES COMMUNES POUR LE CLIMAT

UNE ACTION DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

—
2023





INTRODUCTION PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Agir pour le climat : pourquoi ?

Depuis les années 1970, les scientifiques alertent la communauté internationale sur le changement climatique. Mais de quoi s'agit-il ? Et pourquoi est-ce si important ?

Le changement climatique est une modification du climat, c'est-à-dire des conditions météorologiques moyennes sur le temps long (plus de trente ans). Le climat change car l'effet de serre augmente : la chaleur de la surface terrestre, piégée par l'atmosphère, ne s'évacue plus vers l'espace, ce qui fait augmenter la température moyenne sur Terre. Cela est dû à l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, notamment à cause des activités humaines.

Cette modification du climat a de nombreuses conséquences, exposées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans le rapport *Réchauffement planétaire de 1,5°C* :

- Augmentation des températures moyennes
- Fonte des glaces et hausse du niveau des mers et des océans, avec des impacts sur la disponibilité des ressources en eau douce
- Modification du régime pluviométrique : plus grande occurrence de phénomènes extrêmes, comme les ouragans, les inondations ou les sécheresses.
- Acidification des océans : du fait de l'augmentation de sa teneur en CO₂, les rendant inhabitables pour de nombreuses espèces
- Modification des écosystèmes : aquatiques, mais aussi terrestres ; forte perte de biodiversité, avec des conséquences majeures pour l'Homme, car cela implique une baisse des productions agricoles.
- Risques sanitaires : canicules à répétition, propagation de maladies tropicales, libération de virus piégés dans la glace, etc.

Les conséquences indirectes de ces changements sont multiples et difficiles à prévoir: migrations massives, pauvreté, famines, guerres... Pour les limiter au maximum, il est urgent d'agir.

Comment faire pour enrayer cela ? Pour éviter le pire, le GIEC enjoint la communauté internationale à faire le nécessaire pour contenir le réchauffement climatique en dessous de +1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels (1850-1900). Pour cela, il faut réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, et atteindre la neutralité carbone mondiale avant 2050 — soit un équilibre entre les émissions et les absorptions de CO₂ (par la photosynthèse, etc.). Cela passe par une transformation profonde de nos modes de vie et de production : la transition énergétique.

Pour plus d'informations sur le changement climatique, consulter : Le [rapport grand public](#) du Haut conseil pour le climat (2019), le [socle d'information initial](#) de la Convention Citoyenne pour le Climat, et le [rapport réchauffement planétaire de 1,5 °C](#) du GIEC.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



Le Plan de mobilisation des communes pour le climat

Dans le cadre du Plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM), en accord avec son rôle d'animatrice de la transition énergétique, la Métropole Aix-Marseille-Provence élabore un Plan de mobilisation à destination des 92 communes du territoire. Il a pour ambition de **faciliter le passage à l'action**, et de fournir aux communes et aux mairies de secteur toutes les informations nécessaires pour qu'elles puissent **approfondir leurs politiques climat-air-énergie**. Il repose sur un engagement volontaire de leur part, et a vocation à valoriser et soutenir leurs démarches.

Le Plan de mobilisation des communes pour le climat comprend un **catalogue d'actions** liées au climat, à l'air et à l'énergie, et un **recueil des dispositifs d'accompagnement** existants sur ces thématiques. Les actions proposées découlent à la fois de la stratégie du PCAEM et des axes de travail prioritaires de chaque service métropolitain concerné. Pour chaque action sont proposées des ressources permettant d'approfondir la démarche. Chaque fiche mentionne des indicateurs à suivre afin de mesurer et d'évaluer son avancement, dans une logique d'amélioration continue.

Dans le cadre de ce dispositif sera également créé un réseau de communes engagées pour le climat, afin de faciliter le partage d'expérience à l'échelle du territoire.

À travers le Plan de mobilisation des communes pour le climat, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser l'émergence de politiques climat-air-énergie ambitieuses sur le territoire, et soutenir les efforts entrepris par les communes et les mairies de secteur. Il s'agit d'un engagement réciproque :

- Les communes et les mairies de secteur qui le souhaitent s'engagent à **mettre en place un certain nombre d'actions** parmi celles proposées, et à **s'impliquer dans le réseau des communes** engagées pour le climat ;
- En retour, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à **accompagner les communes et les mairies de secteur** dans la mise en œuvre de ces actions, à **partager les données** issues des diagnostics et études menées à l'échelle du territoire, à les faire profiter des **dispositifs d'accompagnement** existants, et à faciliter le partage d'expérience à travers la **création et l'animation d'un réseau des communes** engagées pour le climat.

Philosophie du Plan de mobilisation des communes pour le climat

Ce document constitue une base de travail. La Métropole Aix-Marseille-Provence incite toutes les communes et les mairies de secteur à s'en saisir et en discuter, en interne comme en externe. Loin d'être un cadre prescriptif, le document cherche à **nourrir la dynamique collective existante**. Les engagements proposés, volontairement peu précis, incitent les communes et les mairies de secteur à expérimenter par elles-mêmes différentes pratiques afin de trouver la méthode qui correspond à leur territoire et leurs besoins, en adéquation avec leurs moyens. Elles sont invitées à **partager entre elles les solutions et techniques** qu'elles implémentent, dans une **optique de co-construction, d'auto-évaluation et d'amélioration continue**. Dans cette même logique, toute proposition d'amélioration du document est bienvenue.

Accusé de réception en préfecture
20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



Structure du Plan de mobilisation des communes pour le climat

Organisation des actions


Ce Plan comporte 32 actions, réparties en 7 axes :

1. Pratiques exemplaires
2. Aménagement et équipements résilients
3. Mobilité active
4. Économie durable
5. Prévention des déchets
6. Nature et prévention des risques
7. Mobilisation territoriale

Structure des fiches

Chaque fiche comporte :

- Le titre de l'action et l'axe auquel elle se rattache ;
- Un paragraphe expliquant l'importance de l'enjeu ;
- Trois niveaux d'engagement d'une complexité croissante. Il sera demandé aux communes de choisir un niveau parmi ces trois ;
- Des dispositifs d'accompagnement ;
- Des indicateurs de suivi ;
- Un contact à la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la thématique ;
- Des ressources complémentaires pour aller plus loin.

Les fiches indiquant le pictogramme  sont complétées par une fiche-outil annexée au document, apportant plus de détails sur le sujet et les actions proposées.

Stratégie d'engagement

Le Plan de mobilisation des communes pour le climat comporte 32 actions subdivisées en 3 niveaux distincts. Aussi, l'objectif n'est pas que les communes et les mairies de secteur s'engagent à mettre en place la totalité des actions présentées ; il s'agit plutôt de cibler les efforts, afin de maximiser l'impact. Pour cela, différentes stratégies sont envisageables :

- Approfondir le travail sur certaines thématiques déjà investies par la commune ;
- Choisir des actions en fonction du référentiel d'un label national ou local (labels portés par l'ARBE ou le ministère de la Transition écologique ; stratégie définie avec l'ADEME dans le cadre du programme *territoire engagé dans la transition écologique*), afin que les actions entreprises dans le cadre du *Plan de mobilisation des communes* soient valorisées par ailleurs ;
- Cibler un axe du document en particulier et concentrer les efforts sur cette thématique plus large ;
- Proposer aux habitants de s'exprimer sur les actions qu'ils souhaiteraient voir mises en place en priorité, etc.

À titre indicatif, la Métropole Aix-Marseille-Provence recommande de cibler entre 3 et 6 actions par période d'engagement (soit un an).



Suivi, évaluation, animation et actualisation

Suivi et évaluation

Les actions entreprises par les communes et les mairies de secteur seront suivies et évaluées par les équipes métropolitaines, à travers une visite annuelle dans la commune, et un bilan en fin d'année.

Ce bilan, basé sur les indicateurs mentionnés sur chaque fiche, sera effectué par la commune ou la mairie de secteur, avec l'appui des services métropolitains au besoin. Il sera demandé annuellement, et servira de base à leur engagement pour l'année suivante. Il permettra aux équipes métropolitaines d'apporter des conseils aux communes et aux mairies de secteur ayant rencontré des difficultés dans la mise en œuvre des actions, et de quantifier l'impact des actions entreprises sur les émissions et les consommations énergétiques du territoire.

À l'issue du bilan annuel, les communes et les mairies de secteur auront la possibilité de réviser la liste des actions choisies.

Animation : Réseau des communes engagées pour le climat

Afin de faire vivre la dynamique du PCAEM dans les territoires, la Métropole Aix-Marseille-Provence créera et animera le Réseau des communes engagées pour le climat. Il prendra la forme de 3 demi-journées annuelles de rencontre, sur un enjeu spécifique du catalogue d'actions du Plan de mobilisation des communes pour le climat. Il permettra aux différents acteurs de partager leur expérience et de s'inspirer des projets menés ailleurs sur le territoire, afin de progresser collectivement dans l'action contre le changement climatique, et de nourrir la dynamique collective.

Actualisation du Plan de mobilisation des communes pour le climat

Le Plan de mobilisation des communes pour le climat sera mis à jour annuellement. Les différentes remarques des communes et des mairies de secteur pourront être prises en compte lors de cette actualisation, et contribueront à améliorer le document d'année en année.

Chaque nouvelle version sera transmise aux communes et aux mairies de secteur, qui pourront alors réviser leur plan d'actions si elles l'estiment pertinent au regard de leur progression.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



Comment concrètement engager la commune ?

La commune fixe son propre niveau de concertation pour choisir les actions (décision de quelques élus, décision en Conseil municipal, avec Délibération (non obligatoire), décision avec la population, ou en Commission extra-municipale ...).

Le choix se fait dans le [questionnaire en ligne](#).

Quelques informations pour compléter le questionnaire :

- Les actions sont classées par axe,
- Au sein d'une action, vous ne pourrez choisir qu'une sous-action (1, 2 ou 3) et modifier votre choix en cliquant sur la gomme ;
- La case « autre » permet de faire des commentaires, d'indiquer par exemple que l'action est déjà réalisée, ou le sera ultérieurement ;
- En fin de questionnaire : l'identité de la Commune, de l' élu référent et du technicien référent sont des mentions obligatoires et une case autre, pour des commentaires éventuels ;

A la fin du questionnaire, vous pourrez éditer un PDF imprimable, que vous conserverez.

L'équipe du Plan climat recevra vos réponses en ligne et retournera à l' élu et au technicien référents, par mail, **la Déclaration d'engagement réciproque dans le Plan de mobilisation des communes pour le climat**, laquelle sera ensuite signée par la Présidente de la Métropole.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



Liste des abréviations

AAP : Appel à projets	CRPF : Centre national de la propriété forestière
AB : Agriculture biologique	CSSE : Culture, sport et stratégie environnementale
ACTEE : Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique	DAJ : Direction des affaires juridiques
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	DD : Développement durable
ADIL : Agence départementale d'information sur le logement	DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux
AFPEN : Agriculture Forêt Paysages Espaces naturels	DFCI : Défense des forêts contre l'incendie
AGAM : Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise	DGA : Direction générale adjointe
AGEC (loi) : Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire	DIY : <i>Do it yourself</i> (à faire soi-même)
ALEC : Agence locale de l'énergie et du climat	DRASS : Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
ANPCEN : Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes	DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local
ARBE : Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement	DUST : Développement urbain et stratégie territoriale
ASL : Association syndicale libre	ECF : École de conduite française
ATD 13 : Agence technique départementale des Bouches-du-Rhône	EEDD : Éducation à l'environnement et au développement durable
AUPA : Agence d'urbanisme du Pays d'Aix	EnR&R : Énergies renouvelables et de récupération
BBC : Bâtiment basse consommation	ENSOSP : École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers
BBCA : Association pour le développement du Bâtiment Bas Carbone (a développé son propre label pour les bâtiments)	EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
CERDD : Centre ressource du développement durable	FAPM : Fédération des acteurs des plans de mobilité
Cerema : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	FNCCR : Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
CERPAM : Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée	FNE : France Nature Environnement
CidB : Centre d'information et de documentation sur le bruit	FSC : Forest Stewardship Council (label de certification des forêts durables)
CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale	GART : Groupement des autorités responsables de transport
COFOR13 : Association des Communes forestières des Bouches-du-Rhône	GBA : Glissières en béton armé
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement	GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
	GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Accusé de réception en préfecture
1130093-20240718-D024-21-05
Date de réception préfecture : 26/03/2024



Liste des abréviations

GR2013 : Sentier de grande randonnée 2013 (sentier métropolitain de randonnée dans l'aire urbaine de Marseille)

GREC-SUD : Groupe régional d'experts sur le climat en région Sud – PACA

ICU : Îlot de chaleur urbain

ISO : International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)

LPO : Ligue de protection des oiseaux

MTE : Ministère de la Transition écologique

OLD : Obligation légale de débroussaillage

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONF : Office national des forêts

OPERAT : Observatoire de la performance énergétique, de la rénovation et des actions du tertiaire

OREEDD : Observatoire régional de l'éducation à l'environnement et au développement durable

PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur

PAT : Projet alimentaire territorial

PCAEM : Plan climat-air-énergie métropolitain

PCS : Plan communal de sauvegarde

PDMe : Plan de mobilité employeur

PDPFCI : Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie

PEFC : Programme européen des forêts certifiées

PLU(i) : Plan local d'urbanisme (intercommunal)

PMPDMA : Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés

QAI : Qualité de l'air intérieur

RAMDAM : Rassemblement d'associations pour les modes de déplacements alternatifs dans la métropole d'Aix-Marseille-Provence

RFSC : Reference Framework for Sustainable Cities (Référentiel des villes et territoires durables)

RGE : Reconnu garant de l'environnement

RTM : Régie des transports métropolitains

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SDIS13 : Service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône

SPASER : Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

SMED13 : Syndicat Mixte d'énergie du Département des Bouches-du-Rhône

SYDED : Syndicat départemental pour l'élimination des déchets ménagers

TLC : Textiles, linge et chaussures

UGAP : Union des groupements d'achats publics

WWF : World Wildlife Fund (Fonds Mondial pour la Nature)

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024





ACTIONS PROPOSÉES

32 FICHES-ACTIONS

1. Mettre en place une démarche d'achats responsables

La commande publique est un outil des politiques publiques qui peut être mobilisé au service de la transition énergétique du territoire. Le travail sur la fonctionnalité des achats et l'introduction de clauses sociales et/ou environnementales dans les marchés publics sont d'importants leviers pour réduire le gaspillage, les émissions de gaz à effet de serre et polluants, et développer l'économie locale.

S'engager

- ① Désigner une personne référente développement durable (DD) au sein de la commune, chargée de relayer les actualités auprès des différents services
- ② Cartographier les achats de la commune pour identifier les plus impactants socialement et écologiquement
- ③ Définir un plan d'actions annuel avec des objectifs précis à atteindre (en nombre de marchés ou en terme de projets à calibrer selon les principes du DD)

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre de marchés publics incluant des considérations environnementales et/ou sociales
- ⇒ Montant financier des marchés publics incluant des considérations environnementales et/ou sociales

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Réseau Commande publique, achats publics : partage d'outils et de pratiques
- Formation des agents aux achats responsables
- Modèles de cahiers des charges incluant des critères de durabilité
- Convention de partenariat avec l'UGAP
- Conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée
- Méthodologie d'achats responsables

Contact

Maya Ribault

SPASER, Commande publique et Affaires juridiques

achat.mutualisation@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- Communes déjà engagées dans la démarche : Aubagne, Septèmes-les-Vallons
- Ressources complémentaires : DAJ, [Guide sur les aspects sociaux de la commande publique](#) ; France urbaine, [Méthodologie de mise en œuvre des obligations de l'article 58 de la loi AGEC dans les marchés publics](#) ; voir la fiche-outil dédiée pour plus de ressources.
- Certification : norme ISO 20400 *Relations fournisseurs et achats responsables*.
- Organisation spécialisée : l'Observatoire des achats responsables. obsar.asso.fr.



2. Diffuser les bonnes pratiques pour la maîtrise de l'énergie au quotidien

En 2017, la part des dépenses relatives à l'énergie dans la consommation des ménages était de 8,5% (MTE, 2019). Or, de nombreux gestes simples et gratuits permettent de réduire cette dépense. Alors que le coût de l'énergie augmente et que les ressources s'amenuisent, il est très important que chacun développe ces bonnes habitudes. Saviez-vous que 3 ampoules de 75W qui restent allumées une soirée consomment autant d'énergie qu'une lessive à 60°C ? En matière d'énergie, il n'y a pas de petites économies !

S'engager

- ① Afficher les écogestes à adopter dans tous les bâtiments publics
- ② Relayer le dispositif Écowatt et les bonnes pratiques auprès des habitants et sur les supports de communication de la commune
- ③ Organiser des formations internes à la maîtrise de l'énergie au quotidien

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- ⇒ Nombre d'agents formés

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Ateliers de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie
- Fiches pratiques des bons gestes à adopter

ADEME :

- [Conseils et bonnes pratiques](#) pour les particuliers

Contact

Marie Lootvoet

Direction Transition
énergétique

marie.lootvoet
@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- Communes déjà engagées dans la démarche : par exemple, 12 communes autour d'Aubagne à travers la distribution de kits économie d'énergie aux ménages.
- Ressources complémentaires : FNCCR, guide [Les 8 éco-gestes des collectivités](#) ; ADEME, site internet [Nos Gestes Climat](#) (permet également aux ménages de [calculer leur bilan carbone](#) en ligne).
- Organismes spécialisés : ADEME, ALEC, AMORCE, CPIE du Pays d'Aix, Écowatt, FNCCR

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



3. Encourager la mobilité bas carbone au sein des services municipaux

Face aux enjeux liés à la qualité de l'air, nos comportements en matière de mobilité doivent évoluer. Nous avons tous un rôle à jouer pour que notre remarquable cadre de vie redevienne respirable. La population métropolitaine est particulièrement exposée aux dépassements des seuils de polluants fixés par l'Union européenne, aussi l'enjeu est très important sur notre territoire. Les communes peuvent mettre en œuvre différentes actions en interne, montrant ainsi l'exemple à suivre.

S'engager

- ① Être exemplaire en matière de planification des déplacements, en élaborant et en faisant vivre un plan de mobilité employeur (PDMe)
- ② Favoriser le recours des agents municipaux aux modes actifs et collectifs, et/ou former le personnel de la commune à l'écoconduite
- ③ Privilégier les véhicules à faibles émissions lors du renouvellement de la flotte : 100% des achats ou renouvellements à l'horizon 2025

Indicateurs de suivi

- ⇒ Engagement dans un PDMe
- ⇒ Nombre de personnes formées à l'écoconduite
- ⇒ Part modale des modes actifs et/ou collectifs pour les déplacements domicile-travail des agents
- ⇒ Part des véhicules à faibles émissions dans les achats et renouvellements

Dispositifs d'accompagnement

Le Conseil Mobipro (Métropole Aix-Marseille-Provence) :

- Service ressource à disposition des communes pour animer et concevoir le plan de mobilité <https://mobipro.ampmetropole.fr/>
- Aide à la création d'enquêtes
- Etudes de mobilité

CPIE du Pays d'Aix : Formation santé et qualité de l'air

Contact

Luis Ribeiro

Solutions de mobilités pour les entreprises

luis.ribeiro@ampmetropole.fr

Ou contacter le Conseil Mobipro : 04 84 89 09 89
mobipro.ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- Communes déjà engagées dans la démarche : Aix-en-Provence, Allauch, Vitrolles, Marseille ;
- Ressources complémentaires : ADEME, [Guide de formation à l'écoconduite](#).
- Organismes spécialisés : ECF pour les formations à l'écoconduite, FAPM, GART

Accuse de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



4. Être exemplaire en matière de déchets

Réduire sa production de déchets et trier les déchets recyclables sont indispensables pour relever le défi de la transition énergétique. En économisant des matières premières et en limitant les émissions de polluants, cela permet non seulement de préserver l'environnement, les ressources naturelles et la santé, mais également de réduire sa facture de gestion des déchets. Les collectivités ont un rôle d'exemplarité à jouer dans ce domaine.

S'engager

- ① Collecter et traiter séparément les recyclables au sein des différents sites communaux et sensibiliser le personnel à la prévention et au tri des déchets
- ② Développer l'éco-exemplarité en interne (réduire la consommation de papiers, supprimer l'utilisation de la vaisselle jetable et des conditionnements individuels, sensibiliser les agents...)
- ③ Supprimer les contenants en plastique et les contenants à usage unique au sein des lieux de restauration collective

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre de sites équipés de points de collecte des recyclables
- ⇒ Nombre d'actions éco-exemplaires réalisées
- ⇒ Suppression des contenants à usage unique au sein de la restauration

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence : outils disponibles sur le site dechets.ampmetropole.fr

- Kit d'accompagnement des communes dans la réduction et le tri des déchets produits par leurs services
- Guide du tri des déchets

ARBE : accompagnement dans le cadre des [chartes zéro déchet plastique](#)

Contacts

Charleyn Voelkel

Direction Economie
circulaire &
Information
Service Economie
Circulaire
[charleyn.voelkel](mailto:charleyn.voelkel@ampmetropole.fr)
@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- Communes déjà engagées dans la démarche : Châteauneuf-les-Martigues, Coudoux, Miramas, Pertuis, Roquefort la Bédoule, Venelles, Vitrolles...
- La commune peut approfondir cette démarche en s'engageant dans la Charte des manifestations écoresponsables de la Métropole Aix-Marseille-Provence (voir fiche 32)
- Ressources complémentaires : Cercle national du recyclage [Bien gérer les déchets issus de l'activité des services publics, c'est possible](#)

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



5. Intégrer les impacts climat-air-énergie-bruit dans la requalification des espaces publics

L'urbanisme a un rôle central à jouer dans l'adaptation de nos sociétés au changement climatique. Bien pensée, la requalification des espaces publics peut favoriser cette adaptation de différentes manières : en privilégiant des formes urbaines qui favorisent la ventilation naturelle, des matériaux qui réduisent l'albédo et permettent l'infiltration de l'eau, en recourant à la végétalisation...

S'engager

- ① Former le personnel et les élus de la commune aux enjeux, outils et nouvelles pratiques professionnelles
- ② Systématiser la consultation et la concertation des organismes spécialisés (Cerema, CAUE, Agences d'urbanisme etc.) dans tout projet de requalification des espaces publics
- ③ Utiliser un référentiel d'aménagement durable pour les projets communaux, et intégrer des critères prescriptifs climat-air-énergie-bruit dans les appels d'offre

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre de personnes formées
- ⇒ Nombre de projets exemplaires réalisés sur le territoire de la commune

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Ingénierie, webinaires, conseil et travaux dans le cadre du programme *Envie de ville*
- Évaluation environnementale des projets : sensibilisation aux mesures d'évitement et de réduction, information sur les mesures compensatoires
- Club de l'aménagement : plan-guide de l'aménagement durable, séminaires.

Cadre de référence de la ville européenne durable (RFSC) : outil pour élaborer stratégies territoriales et projets urbains

EnvirobatBDM : accompagnement, formation, retours d'expérience, labellisation BDM

Contact

Corinne Pina

Mission Stratégie
Climatique

planclimat@ampmetropole.fr

Pour aller plus loin

- Pour approfondir cette démarche, il est possible d'intégrer des clauses climatiques et environnementales dans les mandats et concessions d'aménagement, ou d'accroître les démarches de programmation-conception en maîtrise d'ouvrage urbaine.
- Communes déjà engagées dans la démarche : Vitrolles, Coudoux, Venelles
- Certifications : label ÉcoQuartier, label Bâtiment Durable Méditerranéen
- Ressources complémentaires : France Ville Durable, [boîte à outils](#) ; ADEME, [Guide AEU2](#).
- Organismes spécialisés : Agam, Aupa, Cerema, EnvirobatBDM

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



6. Participer à l'amélioration de l'environnement sonore

28% de la population se dit impactée par les nuisances sonores à l'échelle de la métropole. Le bruit des transports routiers représente une gêne récurrente qui affecte la santé et la qualité de vie des habitants. Les stratégies d'atténuation du bruit présentent de nombreux points de convergence avec les enjeux du Plan climat-air-énergie sur lesquels les communes disposent d'une capacité d'intervention.

S'engager

- ① Sensibiliser et former en interne et en externe aux enjeux et aux solutions de lutte contre le bruit
- ② Améliorer la prise en compte des enjeux sur le bruit dans le cadre des politiques publiques de la commune
- ③ Solliciter l'accompagnement de la Métropole pour le suivi des incidences des projets communaux sur l'environnement sonore

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre de personnes sensibilisées
- ⇒ Nombre de capteurs acoustiques sur le territoire communal

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence - Observatoire de l'Environnement Sonore :

- Déploiement de capteurs de bruit et réalisation de campagnes de mesures
- Suivi des incidences des projets communaux sur l'environnement sonore (mesures en faveur de l'aménagement d'infrastructures, pacification de la circulation, piétonnisation, restriction de circulation...)
- Études de scénarios — Proposition de pistes d'amélioration

Contact

Cécile Laurans

Réduction des nuisances sonores

cecile.laurans@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- Communes déjà engagées dans la démarche : Aix-en-Provence, Coudoux, Fuveau, Gardanne, Venelles, Vitrolles
- Ressources complémentaires : ADEME et CidB, guide [Convergence des actions Bruit, Climat, Air, Énergie](#) ; DRASS de Picardie, guide à l'usage du maire : [Lutte contre le bruit. Le maire, un acteur incontournable](#) ; Bruitparif, guide [Des solutions pour prévenir et lutter contre le bruit. Prendre en compte le bruit dans l'urbanisme](#).
- Organismes spécialisés : Acoucité, ADEME, CidB, CPIE du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL 2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



7. Participer à l'amélioration de la qualité de l'air

La pollution atmosphérique, et en particulier l'exposition aux particules fines, est la deuxième cause de mortalité évitable en France. En 2020, toute la région dépassait les nouvelles lignes directrices de l'OMS pour les PM 2.5 (particules fines) et l'ozone. Plus de la moitié des habitants de la région résidaient dans une zone dépassant les nouvelles lignes directrices de l'OMS pour les PM10 (67% de la population) et le NO2 (56% de la population). La réduction de cette exposition est ainsi un enjeu majeur de santé publique.

S'engager

- ① Sensibiliser et former en interne et en externe aux enjeux et aux solutions d'amélioration de la qualité de l'air
- ② Améliorer la prise en compte des enjeux sur l'air dans le cadre des politiques publiques de la commune
- ③ Solliciter l'accompagnement de la Métropole pour le suivi des incidences des projets communaux sur la qualité de l'air

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre de personnes sensibilisées
- ⇒ Nombre de diagnostics sur le territoire communal

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence et Atmosud :

- Aide au diagnostic , état des lieux, déploiement de capteurs et réalisation de campagnes de mesures,
- Suivi des incidences des projets communaux sur la qualité de l'air (mesures en faveur de l'aménagement d'infrastructures, pacification de la circulation, piétonisation, restriction de circulation....)
- Déploiement d'outils de communication ou d'information sur la qualité de l'air : escape game, capteurs citoyens, formation

Contact

Justine Rivière

Santé et environnement

justine.riviere@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- Communes déjà engagées dans la démarche : Aix-en-Provence, Allauch, Cabriès, Fos-sur-Mer, Les Pennes Mirabeau, Port-de-Bouc, Venelles
- Ressources complémentaires : ADEME et CidB, guide [Convergence des actions Bruit, Climat, Air, Énergie pour une planification performante](#) ; ADEME, [Agir pour la transition : qualité de l'air](#).
- Organismes spécialisés : ADEME, Atmosud, CPIE du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



8. Améliorer la qualité de l'air intérieur, et dépolluer l'air des équipements éducatifs et des bâtiments publics

La qualité de l'air intérieur (QAI) est un enjeu majeur de santé publique. En effet, nous passons près de 85% de notre temps dans un environnement clos, et, d'après les estimations de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, ce dernier serait 6 à 8 fois plus pollué que l'air extérieur. Il s'agit d'une voie d'exposition considérable aux polluants de l'air, avec des conséquences importantes pour la santé et le bien-être des citoyens.

S'engager

- ① Atteindre les exigences QAI dans les ERP* de la commune, avec une attention particulière pour ceux recevant jeunes enfants et adolescents
*Établissement recevant du public
- ② Sensibiliser la population à l'enjeu de la qualité de l'air intérieur
- ③ Mettre en place un suivi régulier de la qualité de l'air intérieur dans les ERP

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre de bâtiments analysés et mis à niveau
- ⇒ Nombre d'opérations de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur menées

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Formation sur la réglementation QAI
- Accompagnement sur les matériaux à privilégier
- Fiche SPASER sur les produits d'entretien

CPIE du Pays d'Aix : formation sur la santé et la qualité de l'air

Contact

Céline Sales

Ecologie urbaine, Bruit,
Qualité de l'air

celine.sales@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- Communes déjà engagées dans la démarche : Coudoux, Rousset, Le Tholonet, Vitrolles
- Ressources complémentaires : ministère de la Transition écologique et solidaire, [Pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants et adolescents](#) ; ADEME, [Au quotidien, un air sain chez soi](#) ; ADEME, [projet écol'air](#).
- Certification : label intAIRieur pour la QAI des bâtiments neufs
- Organismes spécialisés : Atmosud, CPIE du Pays d'Aix, Observatoire de la qualité de l'air intérieur

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



9. Massifier la rénovation énergétique des logements

Les bâtiments représentent 40% de la consommation d'énergie de la France, et sont responsables de 27% des émissions de CO₂. En parallèle, 6,7 millions de Français sont aujourd'hui en situation de précarité énergétique. Sur le territoire métropolitain, 20% du parc de logement a une étiquette E, F ou G. Ainsi, la rénovation énergétique des logements est un enjeu majeur pour la France, et également pour la Métropole.

S'engager

- ① Communiquer en interne et en externe sur le dispositif métropolitain d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés
- ② Identifier les zones à rénover prioritairement et y déployer des actions ciblées (communication, actions de planification, développement d'énergies renouvelables...)
- ③ Organiser des temps de rencontre entre les professionnels de la rénovation et les particuliers : forum, salons, réunions publiques, webinaires

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre de rénovations énergétiques réalisées sur la commune
- ⇒ Nombre d'actions de communication menées, dont les rencontres avec les particuliers

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Dispositif Allo rénov'énergie et supports de communication

ALEC, CPIE du Pays d'Aix, ADIL, en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Organisation de temps de rencontre avec les particuliers et les professionnels

Contact

Marie Lootvoet

Rénovation énergétique du patrimoine communal

marie.lootvoet@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- Ressources complémentaires : ADEME, infographie [Comment et pourquoi isoler son logement ?](#) ; ADEME, page internet [Par où commencer les travaux de rénovation ?](#) ; ADEME, guide [La rénovation performante par étape](#).
- Certifications : BBC, BBCA pour les bâtiments basse consommation ; RGE pour les professionnels (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Organismes spécialisés : ADIL, ALEC, CPIE du Pays d'Aix (eco-renovez.fr)

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-24-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



10. S'engager dans la rénovation énergétique du patrimoine de la commune

En France, les bâtiments représentent 75% de la consommation d'énergie des collectivités, et un tiers des émissions de CO₂ des bâtiments proviennent des bâtiments publics. Dans ce contexte, la rénovation énergétique du patrimoine public est un enjeu prioritaire qui répond à au moins quatre objectifs : environnemental, économique, réglementaire (dispositif éco-énergie tertiaire) et de confort pour les usagers.

S'engager

- ① Faire l'inventaire du patrimoine et de ses consommations énergétiques
- ② Adhérer à l'offre de Conseil en énergie partagé/ Économe de flux proposée par la Métropole
- ③ Engager les travaux de rénovation énergétique du patrimoine

Indicateurs de suivi

- ⇒ kWh économisés sur les bâtiments rénovés
- ⇒ Nombre de rénovations réalisées

Dispositifs d'accompagnement

FNCCR : [base de ressources ACTEE](#)

ALEC et CPIE du Pays d'Aix : conseil en énergie partagé, économe de flux

ADEME : plateforme OPERAT pour le dispositif « Eco Energie Tertiaire »

Métropole Aix-Marseille-Provence : fiches retour d'expérience ACTEE

Département des Bouches-du-Rhône : aides financières

État : DSIL /DETR

Contact

Marie Lootvoet

Rénovation énergétique
du patrimoine
communal

marie.lootvoet@ampmetropole.fr

💡 Pour aller plus loin

- Pour avoir une visibilité sur le long terme des échéances de travaux à venir, les collectivités peuvent établir un plan patrimoine pluriannuel
- 36 communes engagées dans le cadre du programme ACTEE 2021-2023, relance de la démarche avec ACTEE+ en novembre 2023 pour toutes les communes volontaires
- Ressources complémentaires : informations sur le contexte et les enjeux [sur le site](#) de la Banque des Territoires ; exemples et retours d'expérience dans le guide [Rénovation énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires](#) de l'ADEME.
- Certifications : BBC, BBCA pour les bâtiments basse consommation ; BDM ; RGE pour les professionnels (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Organismes spécialisés : ADEME, ALEC, AMORCE, CPIE du Pays d'Aix (Maison Énergie Habitat Climat), Envirobot-BDM, Observatoire BBC

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Date de réception en préfecture : 26/03/2024



11. Maîtriser la consommation énergétique de la commune

Les factures énergétiques représentent en moyenne 5 à 10% du budget général des collectivités, ce qui en fait un poste non négligeable de dépenses. La plupart des décisions prises par une collectivité ont des conséquences sur sa consommation d'énergie, et constituent autant d'occasions d'agir en faveur de la transition énergétique.

S'engager

- ① Adhérer à l'offre de Conseil en énergie partagé/ Économe de flux proposée par la Métropole
- ② Obtenir ou maintenir la certification ISO 50 001 attestant d'une gestion énergétique responsable et maîtrisée
- ③ Créer un comité transversal destiné à mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie (hors travaux)

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre d'actions menées dans le cadre des conseils
- ⇒ kWh économisés par la baisse des consommations d'énergie

Dispositifs d'accompagnement

ALEC et CPIE du Pays d'Aix :

- Conseil en énergie partagé / Économe de flux
- Webinaires sur l'ingénierie territoriale

ADEME, CNFPT : formations à la maîtrise de l'énergie et au management énergétique, pour élus et techniciens

Contact

Marie Lootvoet

Rénovation énergétique du patrimoine communal

marie.lootvoet@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- La maîtrise de l'éclairage public et la rénovation énergétique du patrimoine sont deux autres leviers importants pour faire baisser la facture énergétique de la commune
- Communes déjà engagées dans la démarche : Venelles, Septèmes-les-Vallons, Coudoux, Sausset-les-Pins,
- Ressources complémentaires : guides AMORCE à destination des élus
- Certifications : norme ISO 50 001 *Management de l'énergie*, démarche territoire engagé transition écologique de l'ADEME.
- Organismes spécialisés : ADEME, ALEC, CPIE du Pays d'Aix, SMED13

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



12. Développer la production d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire

Aujourd'hui, seulement 4% des consommations énergétiques de la Métropole sont couvertes par sa production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Or, le territoire métropolitain dispose de nombreux gisements d'énergies renouvelables, notamment d'origine solaire, grâce au fort ensoleillement local.

S'engager

- ① Élaborer une stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération (thermique et électrique) : besoins et potentiels
- ② Soutenir les projets d'EnR&R qui émergent sur le territoire ; créer un comité extra-municipal dédié aux projets d'EnR&R ; participer à/encourager l'émergence d'une coopérative citoyenne
- ③ Systématiser l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables lors de la rénovation et de la construction d'équipements municipaux

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre de projets d'EnR&R sur le territoire de la commune
- ⇒ Nombre de kWh EnR&R produits

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Conseil et ingénierie technique
- Fiche-outil sur les ressources à destination des porteurs de projet
- Financement dans le cadre du Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques (Fonds chaleur ADEME)

Région Sud : aides pour les porteurs de projet

Conseil départemental 13 : dispositif climat-air-énergie d'aide aux communes

Contact

Marie Lootvoet

Développement d'énergies renouvelables et de récupération, réseaux d'énergie

marie.lootvoet@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- Communes déjà engagées dans la démarche : Gardanne, Septèmes-les-Vallons, Venelles, Vitrolles.
- Ressource complémentaire : ADEME, [Photovoltaïque et collectivités territoriales, guide pour une approche de proximité.](#)
- Organismes spécialisés : Coopératives citoyennes, Énergie Partagée



13. Encourager la mobilité piétonne

Notre territoire souffre aujourd'hui de nombreuses nuisances engendrées par un usage massif des véhicules motorisés. Au temps passé dans les bouchons, à la pollution de l'air, et au bruit excessif s'ajoute la pression exercée par la voiture sur l'espace public... Pour une mobilité plus respectueuse de l'environnement et un cadre de vie amélioré, les modes actifs doivent être encouragés et la marche considérée comme un véritable mode de déplacement. Ensemble, nous pouvons favoriser la mobilité piétonne sur nos territoires !

S'engager

- ① Faire des zones de circulation apaisées le principe d'aménagement des voies locales des centres-villes et des noyaux villageois
- ② Proposer des largeurs de trottoirs à 1,80 mètres pour tous les nouveaux projets d'aménagement ou de requalification d'espace public
- ③ Créer une signalétique piétonne avec indication des temps de parcours vers les principaux points d'attractivité

Indicateurs de suivi

- ⇒ Pourcentage de voirie en zones apaisées
- ⇒ Pourcentage de trottoir à 1,80m
- ⇒ Présence d'une signalétique piétonne adaptée

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Plan de Mobilité Métropolitain déclinés en Plans locaux de Mobilité
- Schéma des modes actifs

Contact

Sylvie Ferrarin

Plans locaux de mobilité

sylvie.ferrarin@ampmetropole.fr

Patrice Fournier

patrice.fournier@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- Commune déjà engagée dans la démarche de Plan local de mobilité : Marseille, La Ciotat, Cassis, Ceyreste, Velaux, Ventabren, Rognac, La Fare les Oliviers, Coudoux, Berre l'Etang
- Ressource complémentaire : Cerema, série de fiches [Favoriser la marche](#).
- Organismes spécialisés : ADEME, Cerema

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



14. Développer l'usage du vélo

Bon pour la santé, bon pour la planète : le vélo est un mode de déplacement à promouvoir. De plus en plus d'habitants choisissent cette modalité de transport pour leurs déplacements quotidiens. Cependant, cette part peut encore être augmentée : il y a un lien direct entre le nombre de cyclistes et l'existence d'infrastructures adéquates. Ainsi, les communes peuvent agir pour développer cette pratique en développant des infrastructures adaptées et en soutenant les services dédiés.

S'engager

- ① Lancer un schéma directeur cyclable sur sa commune afin d'identifier le réseau cyclable structurant et secondaire et programmer sa réalisation
- ② Développer le stationnement vélo sécurisé et non sécurisé
- ③ Promouvoir l'usage du vélo dès le plus jeune âge et communiquer sur les services vélos en place

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Service levelo+ : vélo en location longue durée
- Service l'abri vélo : abris vélos sécurisés dédiés à l'intermodalité avec les transports
- Action de sensibilisation auprès des scolaires et évènementiels
- Outil Géovélo : outil participatif d'itinéraires vélo
- Aide en ingénierie pour le développement des réseaux cyclables des communes.
- Schéma des modes actifs
- Plans locaux de mobilités (déclinant le Plan de mobilité métropolitain)

Département des Bouches-du-Rhône :

Aide aux communes, subvention pour le développement des itinéraires vélo

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre de km d'aménagement cyclable sur la commune
- ⇒ Nombre de stationnements vélo sécurisés et non sécurisés
- ⇒ Nombre d'actions de promotion

Contact

Sylvie Ferrarin

Plans locaux de mobilité

sylvie.ferrarin@ampmetropole.fr

Patrice Fournier

patrice.fournier@ampmetropole.fr

Pour aller plus loin



- Communes déjà engagées dans la démarche : Aix-en-Provence, Fos-sur-Mer, Salon-de-Provence
- Ressources complémentaires : ADEME, [Développer la culture vélo dans les territoires](#) ; Cerema, [Rendre sa voirie cyclable : les clés de la réussite](#).
- Organismes spécialisés : ADEME, Cerema,
- Association : RAMDAM

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



15. Développer l'économie circulaire et le réemploi sur le territoire

Donner une seconde vie à ses objets permet de réduire son empreinte écologique, son volume de déchets et de faire des économies. Favoriser le réemploi, c'est aussi participer à la relocalisation d'emplois et à la création de lien social, et donc à la création d'une dynamique vertueuse dans les territoires.

S'engager

① Mettre un local à disposition pour des ateliers de réparation et DIY* ; au sein des services et encourager sur le domaine public, mettre en place des « boîtes à livres ou à dons », et relayer la politique métropolitaine de réemploi

* DIY : Do it yourself / fais le toi même

② Favoriser l'implantation de structures solidaires de réemploi : mise à disposition d'un local, soutien financier ou technique...

③ Intégrer le réemploi dans les achats de la commune (acheter d'occasion auprès des acteurs du territoire) et/ou encourager le réemploi des ordinateurs et mobiliers réformés de la Commune via des partenaires locaux (ressourceries, entreprises de l'ESS...)

Indicateurs de suivi

⇒ Nombre d'ateliers organisés

⇒ Nombre de structures solidaires de réemploi accompagnées par la commune

⇒ Nombre de marchés publics intégrant le réemploi et/ou conventions attestant du don du matériel réformé de la commune

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Kit d'accompagnement des communes dans la réduction et le tri des déchets produits par leurs services
- Guide du Réemploi (avec liste des ressourceries)

Contacts

Charleyn Voelkel

Service Economie Circulaire

charleyn.voelkel@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- Communes déjà engagées dans la démarche : Aubagne, Martigues, Miramas, La Roque-d'Anthéron, Peyrolles-en-Provence, Vitrolles...
- Ressources complémentaires : ADEME et AMORCE [Élaborer et mettre en œuvre une stratégie territoriale de réemploi et de réutilisation](#) ; site internet [Longue vie aux objets](#) pour la réparation, [Bien gérer les déchets issus de l'activité des services publics, c'est possible !](#)
- Organismes spécialisés : [L'Association régionale des ressourceries](#) ; le réseau des [répar'acteurs](#) (animé par la Chambre des métiers et de l'artisanat)

Accusé de réception en préfecture
013-21130083-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



16. Accompagner les commerçants locaux à la réduction et au tri des déchets

Le commerce et la production de proximité sont bénéfiques pour l'environnement car ils réduisent la distance parcourue par les marchandises avant achat, et donc les émissions de polluants et de gaz à effet de serre liées au transport. L'économie circulaire, à travers ses 3 domaines et 7 piliers, vise à rendre ces activités économiques encore plus vertueuses à chaque étape de la chaîne de valeur.

S'engager

- ① Organiser régulièrement des marchés de producteurs locaux ; mettre en valeur les commerçants locaux
- ② Accompagner les commerçants dans la démarche « commerces engagés » ; organiser des rencontres entre les commerçants locaux, pour permettre le partage d'expériences et l'émergence de collaborations
- ③ Organiser le tri au sein des marchés forains et procéder à la collecte et au traitement des déchets triés ou obliger les forains à repartir avec leurs déchets

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre de marchés de producteurs organisés
- ⇒ Mise en place du tri au sein des marchés forains et traitement des déchets triés
- ⇒ Nombre de commerçants engagés dans une démarche Commerces Engagés

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Informations relatives aux déchets des professionnels disponibles sur le site dechets.ampmetropole.fr
- Kit d'accompagnement des communes dans la réduction et le tri des déchets produits par leurs services
- [Guide du don alimentaire](#)
- Dispositif [Commerce Engagé](#) : accompagnement du label: [CPIE](#), [Écoscience Provence](#), [Zero Waste](#)

Contacts

Charleyn Voelkel
Service Economie
Circulaire

charleyn.voelkel@ampmetropole.fr

Pour aller plus loin

- Communes déjà engagées dans la démarche : Aix-en-Provence, Fuveau, Gréasque, La Ciotat, Les Pennes-Mirabeau, Miramas...
- Ressource complémentaire : ADEME guide [En la matière, soyez efficaces ! Tri à la source des 9 flux](#).
- Organismes spécialisés : [ARBE](#), [CPIE](#), [Écoscience Provence](#), [Zero Waste Pays d'Aix](#) ou [Marseille](#)

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



17. Faciliter le développement du pastoralisme sur le territoire

Le sylvopastoralisme (plus communément appelé pastoralisme en forêt) est un mode d'élevage qui présente plusieurs vertus pour le territoire métropolitain : il limite le risque d'incendies et la propagation du feu par le pâturage (diminution de la broussaille et donc de la biomasse combustible), permet de trouver de nouvelles synergies entre polyculture et élevage, et favorise la consommation de viande et de produits laitiers de qualité locaux. Cette pratique permet de valoriser et d'entretenir les espaces forestiers.

S'engager

- ① Sensibiliser les éleveurs et les propriétaires d'espaces naturels et forestiers à la thématique du sylvopastoralisme
- ② Mettre à disposition des espaces agricoles et naturels publics pour le pâturage
- ③ Acquérir de nouvelles propriétés forestières pour les mettre à la disposition d'éleveurs

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre d'actions de sensibilisation menées
- ⇒ Nombre d'installations d'élevage créées
- ⇒ Évolution de la superficie dédiée au pâturage dans la commune

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône :

- Contrat de coopération pour identifier les potentialités pastorales d'intérêt DFCEI et mettre en place une animation pour accompagner les éleveurs et les propriétaires
- Accompagnement dans le cadre de la charte des communes du PAT 13

CERPAM : [Page internet d'offre et de demande](#) de places en pâturage

Contact

Philippe Pintore

Valorisations forestières,
Contrat de coopération
CA13 / Métropole

chantal.demaria@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- La charte d'engagement des communes du PAT 13 permet aux communes de bénéficier d'outils et d'accompagnements sur cette thématique.
- Les communes peuvent travailler avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et le CERPAM en complément du Contrat de coopération
- Communes déjà engagées dans la démarche : Communes de la région d'Aubagne, Gignac-la-Nerthe, Septèmes-les-Vallons
- Organismes spécialisés : Association des communes pastorales, CERPAM, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Maison de la transhumance

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



18. Soutenir les initiatives de production et commercialisation agricoles durables

La commercialisation agricole durable et de proximité est une demande croissante des consommateurs. Elle présente de nombreux avantages sociaux, environnementaux et économiques : diminution du nombre de kilomètres parcourus par les produits avant consommation, réduction des emballages, préservation du cadre de vie, création d'emplois, de richesse et de réseaux locaux, sensibilisation des producteurs et des consommateurs... Les communes peuvent soutenir ces initiatives par différents moyens.

S'engager

- ① Identifier les agriculteurs pratiquant la vente directe sur la commune et promouvoir leur activité
- ② Inscrire des critères de qualité et de proximité dans la commande publique
- ③ Créer une Zone Agricole Protégée sur le territoire

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre de points de vente en circuit court sur la commune
- ⇒ Nombre d'agriculteurs en démarche de proximité
- ⇒ Nombre de marchés publics incluant des critères de qualité et de proximité

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence : Conseils et ingénierie technique internes, afin d'aider à la définition et la mise en place d'un projet adapté au territoire (charte d'engagement des communes du PAT 13)

Les Greniers d'Abondance : outils de diagnostic du territoire et formations pour les élus

Magpro : ressources à destination des collectivités et des porteurs de projet

Contact

Jean-Daniel Ralambondrainy

Alimentation durable,
Économie agricole et
Innovations

jean-daniel.ralambondrainy@ampmetropole.fr

Pour aller plus loin

- La charte d'engagement des communes du PAT 13 permet aux communes de bénéficier d'outils et d'accompagnements sur cette thématique.
- Communes déjà engagées dans la démarche : Aix-en-Provence, Auriol, Belcodène, Gardanne, Marseille, Saint-Savournin, Salon-de-Provence
- Ressources complémentaires : Magpro, guide [Collectivités territoriales : pourquoi et comment accompagner les magasins de producteurs ?](#) ; Les Greniers d'Abondance, guide [Vers la résilience alimentaire. Faire face aux menaces globales à l'échelle des territoires.](#)
- Certifications : label ECOCERT En Cuisine pour les restaurants collectifs
- Organismes spécialisés : Agribio13, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, GR CIVAM, Les Greniers d'Abondance, Magpro, Réseau des Zones Protégées

Accusé de réception en préfecture
Sous le numéro 2022-03184-A12-2-MDE
Date de réception préfecture : 26/03/2022



19. Diversifier les sources de protéines dans la restauration collective

D'après le WWF, 25 à 30% de l'empreinte carbone des Français est liée à leur alimentation, la surconsommation de protéines d'origine animale étant responsable d'une part importante de ce pourcentage. Repenser nos habitudes alimentaires, en privilégiant la viande locale et labellisée, permet de lutter efficacement contre le changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants liées au transport et à l'élevage intensif.

S'engager

- ① Respecter la loi EGalim, et former le personnel de cantine à l'introduction de protéines végétales dans les menus
- ② Instaurer 2 repas végétariens par semaine, et augmenter de 10% la quantité de produits locaux servis (région PACA et départements limitrophes)
- ③ Proposer au moins 60% de produits bio et/ou locaux (région PACA et départements limitrophes) et proposer une alternative végétarienne quotidienne

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre de repas végétariens servis/total
- ⇒ Pourcentage de produits locaux servis (région PACA et départements limitrophes)

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence : accompagnement dans le cadre de la charte d'engagement des communes du PAT 13

- Formations à travers le réseau de la restauration collective durable
- AAP pour bénéficier du soutien d'un bureau d'études dans son projet de restauration collective durable
- Conseil et ingénierie technique, boîte à outils

Contact

Lison Postel

Alimentation durable
en restauration
collective

l.postel@ville-arlès.fr



Pour aller plus loin

- La charte d'engagement des communes du PAT 13 permet aux communes de bénéficier d'outils et d'accompagnements sur cette thématique.
- Communes déjà engagées dans la démarche : Aix-en-Provence, Aubagne, Marseille, Miramas, Salon de Provence, Septèmes-les-Vallons
- Ressources documentaires : WWF, *Viande : en consommer moins, mais mieux* ; [Vegecantines](#) ; Gouvernement, [site internet Ma Cantine](#).
- Certifications : label AB ou label rouge pour la viande ; label ECOCERT En Cuisine pour les restaurants collectifs ; Mon Restau Responsable, Haute Valeur Environnementale (niveau 2 minimum).
- Organismes spécialisés : Agores, ARBE, Restau'co, Un Plus Bio

Accusé de réception en préfecture
.013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



20. Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire

Saviez-vous qu'un tiers des aliments produits sur la planète finissent à la poubelle ? En France, ce sont 10 milliards de tonnes de nourriture qui sont jetées chaque année. Pour un restaurant d'école primaire accueillant 200 enfants, ce sont 3,4 tonnes de nourriture gaspillées par an, soit l'équivalent de 13.800 repas, pour un coût moyen sur l'achat de denrées de 20.000 euros / an. De nombreux leviers existent pour limiter ce gaspillage dans la restauration scolaire.

S'engager

- ① Déployer une campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les écoles
- ② Déployer un plan d'actions anti-gaspi dans tous les sites de restauration collective de la commune
- ③ Valoriser les biodéchets de restauration collective par compostage ou méthanisation

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Boîte à outils pour les communes « [lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire](#) » : outils pour réaliser son auto-diagnostic et établir son plan d'actions, sur la base de retours d'expériences locaux et de fiches actions concrètes
- Kit d'accompagnement des communes dans la réduction et le tri des déchets produits par leurs services
- Accompagnement dans le cadre de la charte d'engagement des communes du PAT 13, réunions du réseau Nos Cantines Durables sur le gaspillage alimentaire : échanges d'expériences, visites...
- [Guide du don alimentaire](#)

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre d'actions de sensibilisation menées
- ⇒ Évolution du tonnage de gaspillage alimentaire évité
- ⇒ Nombre de sites où sont collectés et traités les biodéchets

Contacts

Charleyn Voelkel
Service Economie
Circulaire

charleyn.voelkel@ampmetropole.fr

Pour aller plus loin

- Communes déjà engagées dans la démarche : Châteauneuf-les-Martigues, Gardanne, Gignac-la-Nerthe, Miramas, Septèmes-les-Vallons, Trets, Vitrolles...
- La charte d'engagement des communes du PAT 13 permet aux communes de bénéficier d'outils et d'accompagnements sur cette thématique
- L'Appel à projets « Nos cantines durables » permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé gratuit
- Ressources complémentaires : ADEME guide [Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective](#) ; France Nature Environnement [infographies et rapports](#)
- Certifications : label Ecocert en Cuisine, label Mon Restaurable
- Organismes spécialisés : ARBE, France Nature Environnement, REGAL'im

Durables
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



21. Promouvoir les gestes de tri auprès des habitants

« Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ». Et pour les autres, ils convient de trier ceux qui sont recyclables. En France, 40% des déchets jetés avec les ordures ménagères pourraient être recyclés. Trier est un geste simple, qui permet de lutter contre la pollution tout en économisant de l'énergie et des ressources. Le verre, le papier, les emballages en plastique, en métal ou en carton sont autant de matières recyclables. Une fois triées, elles deviennent de nouvelles matières premières, créant ainsi un cycle durable.

S'engager

- ① Relayer les politiques métropolitaines de prévention et de tri des déchets auprès des habitants
- ② Organiser des actions de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets, ou des opérations ponctuelles de nettoyage de la nature
- ③ Organiser un défi « familles zéro déchet » dans la commune

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre d'articles parus et/ou d'informations diffusées
- ⇒ Nombre d'actions de sensibilisation menées
- ⇒ Organisation d'un défi « familles zéro déchet »

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Géolocalisation des points d'apports volontaires des recyclables disponibles sur l'application Déchets Aix-Marseille-Provence, ou le site dechets.ampmetropole.fr
- Conseils pratiques sur la prévention des déchets
- Guide du tri des déchets
- Eco-ambassadeurs pour les actions de sensibilisation
- Visites (centre de tri, centre d'enfouissement, incinérateur...)

Contacts

Charleyn Voelkel

Service Economie Circulaire

charleyn.voelkel@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- La ville de Miramas a organisé plusieurs Défis Familles Zéro Déchet
- Ressources complémentaires : ADEME, guide pratique [Que faire de ses déchets](#)
- L'association [MerTerre](#) qui a mis en place deux plateformes collaboratives, [ReMed Zéro Plastique](#) et [Zéro Déchets Sauvage](#). L'objectif de ces plateformes est de contribuer à la réduction des déchets sauvages qui aboutissent en mer.
- Organismes spécialisés : une multitude d'entreprises spécialisées dans le tri et le recyclage de divers déchets, [Lemon Tri](#), ou encore [Recyclo](#)

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



22. Massifier le recours au compostage sur la commune

Le recours au compostage permet de réduire d'un tiers le volume de déchets collectés, et de créer une matière organique riche et nutritive pour les sols et plantations. Le compost est une ressource précieuse, facile à produire et à utiliser, aussi bien par les particuliers dans leur jardin que par les services communaux dans l'entretien des espaces verts.

S'engager

- ① Relayer la politique métropolitaine de compostage auprès des habitants
- ② Mettre à disposition des espaces publics pour la mise en place de dispositifs de compostage collectifs, et participer à leur gestion
- ③ Équiper les sites communaux concernés de composteurs collectifs et assurer leur suivi

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Kit d'accompagnement des communes dans la réduction et le tri des déchets produits par leurs services
- Mise à disposition de composteurs individuels, collectifs, et de lombricomposteurs pour les administrés (délibération cadre du 29/06/2023)
- Guide du compost à destination des habitants
- Temps forts de communication deux fois par an
- Bonnes pratiques et consignes sur le site internet dechets.ampmetropole.fr et sur l'application Déchets Aix-Marseille-Provence

Pour aller plus loin

- Communes déjà engagées dans la démarche : Coudoux, Jouques, Marseille, Meyrargues...
- Cette action est à mettre en lien avec la valorisation des déchets verts
- Ressource complémentaire : ADEME guides pratiques [Le compostage et le paillage, Faire son compost, Comment bien pailler au jardin ?](#)
- Organismes spécialisés : [Réseau Compost PACA](#)

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre d'articles parus ou d'informations diffusées
- ⇒ Nombre de composteurs collectifs sur la commune
- ⇒ Nombre de sites communaux équipés de composteurs

Contacts

Christelle Deblais
Prévention des déchets

christelle.deblais@ampmetropole.fr

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



23. Limiter la production de déchets verts des services techniques et cimetières

La combustion des déchets verts est très polluante, et pourtant, en France, près d'un million de tonnes de déchets verts partent en fumée chaque année. Leur dépôt en déchetteries, quant à lui, engendre des coûts de transport et de traitement importants. Or, ces déchets constituent une ressource et peuvent être valorisés localement. Ils peuvent ainsi être utilisés de différentes manières, notamment dans l'entretien des espaces verts, permettant ainsi d'apporter un amendement, et de faire diminuer les coûts d'entretien et de traitement. Mais avant tout, il convient de prévenir leur production.

S'engager

- ① Sensibiliser et former le personnel des services techniques aux bonnes pratiques professionnelles en matière de déchets verts, et relayer la politique métropolitaine sur ce sujet
- ② S'impliquer dans le groupe de travail « déchets verts » animé par la Métropole Aix-Marseille-Provence
- ③ Établir un diagnostic de la production de déchets verts communaux (espaces verts, cimetières...), puis mettre en place un plan d'actions pour atteindre Zéro déchet vert en 2025 via le broyage, le paillage, le compostage...

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre d'actions de sensibilisation menées
- ⇒ Participation de la commune au groupe de travail métropolitain
- ⇒ Évolution de la production annuelle de déchets verts

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Réseau/groupe de travail « déchets verts » : échange d'expériences, visites...
- Guide « Des trésors verts dans ma commune »

Bours'o Vert : [plateforme régionale](#) de don de broyat

Contacts

Charleyn Voelkel

Direction Economie
circulaire &
Information
Service Economie
Circulaire
[charleyn.voelkel](mailto:charleyn.voelkel@ampmetropole.fr)
[@ampmetropole.fr](mailto:charleyn.voelkel@ampmetropole.fr)

Pour aller plus loin

- Communes déjà engagées dans la démarche : Aix-en-Provence, Cassis, Jouques, La Fare les Oliviers, Marignane, Marseille, Miramas...
- Ressources documentaires : ADEME guide [Alternatives au brûlage des déchets verts](#) ; CPIE d'Ajaccio et commune d'Affa guide [Stop au brûlage ! Valorisation de proximité des déchets verts](#).
- Organisme spécialisé : [Réseau Compost PACA](#)

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



24. Améliorer la gestion, la protection et la valorisation de la forêt métropolitaine

Les forêts sont des écosystèmes riches et complexes qui remplissent plusieurs fonctions capitales pour nos sociétés : environnementales (atténuation des événements climatiques extrêmes, biodiversité, stockage du carbone, stabilisation des sols, production d'oxygène...), économiques (exploitation des ressources et création d'emplois locaux non délocalisables) et sociales (accueil du public, tourisme, activités sportives, paysage). Menacées par le changement climatique et les incendies, nos forêts doivent plus que jamais faire l'objet d'une gestion durable.

S'engager

- ① Se conformer aux obligations légales : i) Élaborer un plan d'aménagement avec l'ONF ii) Communiquer et faire respecter les obligations légales de débroussaillage par les propriétaires privés
- ② Prendre des mesures pour faciliter la circulation des engins de coupe (accès, dessertes forestières, aménagement du territoire, documents d'urbanisme)
- ③ Impulser une gestion durable de la forêt privée en concertation avec la gestion de la forêt publique communale et valoriser la ressource locale

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre de mesures prises pour assurer la gestion durable de la forêt
- ⇒ Nombre d'ha faisant l'objet d'un plan d'aménagement
- ⇒ Surface de forêt certifiée PEFC ou FSC

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Appui pour la mise en place de mesures de préservation et de valorisation forestière (construction bois local)
- Réalisation de travaux de DFCI dans le cadre du PDPFCI
- Mise à disposition d'informations et communication concernant la multifonctionnalité de la forêt et les missions de la Métropole

ONF : Conseil sur la gestion de la forêt communale, proposition d'un plan d'aménagement, réalisation de travaux

CRPF : Accompagnement pour le regroupement en ASL de propriétés forestières privées.

Association des Communes forestières (COFOR 13) :

représente les communes et défend leurs intérêts dans le domaine forestier

Contact

Chantal Demaria

Valorisations forestières, Contrat de coopération CA13-Métropole

chantal.demaria@ampmetropole.fr

Pour aller plus loin

- De nombreuses communes du territoire sont déjà engagées dans la démarche !
- Certifications : les labels PEFC et FSC peuvent valoriser l'engagement de la commune dans la gestion durable de la forêt
- Partenaires forestiers : Ass. Forêt Modèle, Ass. France Forêt PACA, Ass. Forêt Méditerranéenne, COFOR 13, CRPF, DDTM, FIBOIS SUD, Fransylva, ONF, SDIS13



25. Mettre en place une démarche de désimperméabilisation des sols

La perturbation du cycle naturel de l'eau a des conséquences non seulement au niveau environnemental, mais aussi sur la qualité de vie en ville : risque inondations, pollution excessive de l'eau liée au ruissellement, etc. Pour lutter contre ces phénomènes, une solution consiste en la désimperméabilisation des sols, afin de permettre à l'eau de s'infiltrer directement là où elle tombe.

S'engager

- ① Déployer une campagne annuelle de sensibilisation sur l'enjeu de la perméabilité des sols et de la gestion des eaux pluviales à la parcelle
- ② Mettre en application le plan d'actions proposé dans le cadre du diagnostic du potentiel de désimperméabilisation décliné à l'échelle de la commune
- ③ Travailler à l'application, dans l'instruction des permis de construire, des nouvelles orientations de gestion des eaux pluviales et de désimperméabilisation (PLUi)

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre d'actions de sensibilisation menées
- ⇒ Evolution annuelle de la surface de sols désimperméabilisés

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Cartographie du potentiel de désimperméabilisation et programme d'actions priorisé à l'échelle de commune (juin 2023)
- Accompagnement technique sur des projets pluviaux en gestion alternative dans le cadre de projets d'aménagement espaces publics ou privés
- Cartes communales des contraintes à l'infiltration
- Supports pédagogiques et cycles de formation à l'attention des acteurs de l'aménagement et des services instructeurs de permis de construire

Agence de l'eau : différents [appels à projet, aides ou primes](#) peuvent permettre de financer des opérations de désimperméabilisation

Département des Bouches-du-Rhône : aides financières

Contact

Nadine Florence

Dés-
imperméabilisation
et Gestion
alternative des
eaux pluviales

nadine.florence@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- Cette action est liée à la lutte contre les îlots de chaleur urbains, et au développement de la nature en ville.
- Communes déjà engagées dans la démarche : Aubagne, La Ciotat, Venelles, Marseille, Aix-en-Provence
- Ressources complémentaires : Cerema, série de fiches [Désimperméabilisation et renaturation des sols](#) ; GRAIE, guides et possibilité pour les élus de participer à des colloques
- Organismes spécialisés : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ARBE, Graie

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



26. Intégrer les enjeux des îlots de chaleur urbains (ICU) dans l'action communale

En raison de l'urbanisation et de la concentration d'activités humaines, les villes disposent d'un climat urbain spécifique marqué par des températures plus élevées qu'à la campagne. Ce phénomène, appelé « îlot de chaleur urbain », est cause d'inconfort et de surmortalité en période estivale. Les choix d'urbanisme et d'aménagement faits par les collectivités peuvent contribuer à le réduire.

S'engager

- ① Identifier les secteurs à enjeu en lien avec la problématique ICU, grâce aux cartographies disponibles
- ② Prendre en compte la problématique ICU dans les opérations d'aménagement
- ③ Prendre en compte la problématique ICU dans les documents de planification

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre d'opérations de travaux tenant compte de la problématique ICU
- ⇒ Niveau d'intégration de la problématique ICU dans les documents de planification

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Diagnostic du phénomène ICU à l'échelle métropolitaine

Métropole Aix-Marseille-Provence, Agence d'urbanisme du Pays d'Aix - Durance (Aupa) :

- Cahiers thématiques [Halte à la surchauffe en ville !](#) consacrés aux ICU, incluant une boîte à outils pour limiter le phénomène d'ICU sur le territoire et s'y adapter

Contact

Coralie Humbert

Adaptation aux changements climatiques, Mission Stratégie Climatique

coralie.humbert@ampmetropole.fr

Pour aller plus loin

- Cette action est liée à la désimperméabilisation des sols, et au développement de la nature en ville.
- Territoires déjà engagés dans la démarche : Aix-en-Provence, La Ciotat avec le CPIE Côte Provençale, communes du PLUi Marseille Provence, Vitrolles
- Ressources complémentaires : Agam, [Chaud dehors ! De la fraîcheur face aux îlots de chaleur urbains](#) ; ADEME, guide [Surchauffe urbaine : recueil de méthodes de diagnostic et d'expériences territoriales](#) ; ADEME, guide [Rafraîchir les villes, des solutions variées](#).
- Organismes spécialisés : Aaam, Aupa, Cerema, CPIE Côte Provençale

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024

27. Préparer la réponse communale aux risques naturels liés au changement climatique

Le changement climatique augmente la fréquence d'apparition des événements climatiques extrêmes, menaçant les infrastructures, les activités et les individus ; c'est pourquoi il est essentiel d'être suffisamment préparé face à ces risques. Cette anticipation est d'autant plus cruciale que le territoire métropolitain est un hot-spot du changement climatique, c'est-à-dire une zone particulièrement exposée à ses conséquences.

S'engager

- ① Se conformer aux obligations légales en révisant le Plan communal de sauvegarde tous les 5 ans
- ② Former les élus et techniciens communaux à la gestion de crise
- ③ Organiser un exercice de maintien et de perfectionnement des acquis à minima une fois par an

Indicateurs de suivi

- ⇒ Pourcentage d'élus et techniciens formés
- ⇒ Date de la dernière révision du PCS / du dernier exercice de maintien et de perfectionnement des acquis

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Accompagnement à l'élaboration et à la réactualisation des PCS
- Formation des élus à la gestion de crise (interne, en partenariat avec l'ENSOSP)
- Accompagnement à l'organisation d'exercices de maintien et de perfectionnement des acquis

ATD13, CNFPT : autres possibilités pour former élus et techniciens à la gestion de crise

Contact

Etienne Le Baube
Prévention des risques
majeurs

etienne.lebaube@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- La réduction de la vulnérabilité du territoire passe également par la désimperméabilisation des sols (risque d'inondation), et la présence de nature en ville (risque d'îlot de chaleur urbain).
- Ressources complémentaires : Métropole Aix-Marseille-Provence, [Diagnostic des vulnérabilités du territoire](#) (diagnostic du PCAEM) ; GREC-SUD, [La Métropole Aix-Marseille-Provence face au défi du changement climatique](#).
- Organisme spécialisé : GREC-SUD

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



28. Développer la participation citoyenne pour la transition écologique

Les conséquences du changement climatique sont déjà bien présentes sur notre territoire, et chacun peut les ressentir. Nous devons tous agir, ensemble. La participation citoyenne est un levier important d'appropriation de ces enjeux par les citoyens. Elle leur permet de se sentir impliqués dans la vie de la commune ; en retour, leur participation permet l'émergence de projets plus pertinents pour les habitants et le territoire, et la création de lien social.

S'engager

- ① Créer une commission extra-municipale pour la participation citoyenne
- ② Organiser un budget participatif autour de la transition écologique
- ③ Recourir au budget participatif en accompagnement des grands projets d'aménagement de la commune

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Kit budget participatif
- Retours d'expérience
- Conseil et ingénierie technique

Lesbudgetsparticipatifs.fr :

- Formation des élus, techniciens et citoyens
- Accompagnement (conception, suivi, évaluation)

Indicateurs de suivi

- ⇒ Part des habitants impliqués dans la démarche
- ⇒ Nombre de projets construits avec la participation des citoyens

Contact

José Da Silva

Lab des Possibles,
Cohésion sociale

jose.dasilva@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- Communes déjà engagées dans la démarche : Marseille avec le budget participatif d'Air Bel ; Ville de Grenoble ; Ville de Paris
- Ressources complémentaires : ADEME, [La participation citoyenne. Réussir la planification et l'aménagement durables](#) ; Avis du Conseil de Développement d'Aix-Marseille-Provence sur la participation citoyenne
- Organismes spécialisés : Adeus groupe reflex, Conseil de développement de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, GIE Passages, Université du Citoyen



29. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur le bois et la forêt

La forêt est une ressource-clé pour la résilience des territoires face au changement climatique. Pour la protéger, les travaux de préservation et de valorisation forestières sont nécessaires. Cependant, les bienfaits de ces actions sont souvent méconnus, de même que la multifonctionnalité de la forêt (fonctions environnementales, économiques et sociales). Une bonne communication autour de ces enjeux est nécessaire afin de faire accepter les coupes de bois et garantir ainsi l'exploitation durable de la forêt.

S'engager

- ① Promouvoir la forêt, sa protection, ses valorisations possibles et ses multiples fonctions à travers les différents outils de communication de la commune
- ② Former élus et techniciens pour une meilleure connaissance de la multifonctionnalité de la forêt
- ③ Organiser/accueillir au minimum une fois par an une manifestation grand public sur la multifonctionnalité de la forêt (Journée internationale des Forêts, Journées européennes du patrimoine, Semaine du développement durable...)

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre d'opérations de communication effectuées
- ⇒ Nombre d'élus et de techniciens formés

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence : Mise à disposition d'informations concernant la multifonctionnalité de la forêt et les missions de la Métropole

Association des Communes Forestières : formation des élus et techniciens à la multifonctionnalité de la forêt

Ensemble des partenaires forestiers : participation aux manifestations grand public qui peuvent être réalisées

Contact

Chantal Demaria

Valorisations forestières, Contrat de coopération CA13-Métropole

chantal.demaria@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- Installer du mobilier urbain, construire en bois local et développer des chaufferies bois est un bon moyen de sensibiliser les habitants aux multiples fonctionnalités de la forêt et aux différents usages du bois ; y avez-vous pensé ?
- Communes déjà engagées dans la démarche : Coudoux, Septèmes-les-Vallons, Velaux
- Partenaires forestiers : association des Communes Pastorales, association Forêt Méditerranéenne, association Forêt Modèle, association France Forêt PACA, CERPAM, COFOR 13, CRPF, Interprofession FIBOIS SUD, FRANSYLVA, ONF

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



30. Élaborer une stratégie communale d'éducation à l'environnement et au développement durable

Pour relever le défi de la transition énergétique, des évolutions comportementales rapides et massives sont nécessaires. Ces changements demandent la mise en œuvre de méthodes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) structurées, adaptées aux cibles, moyens et objectifs identifiés. L'élaboration d'une stratégie locale est indispensable pour articuler de manière efficace les nombreux outils existants.

S'engager

- ① S'engager formellement auprès du conseil municipal à construire et mettre en œuvre une stratégie d'EEDD
- ② Réaliser un diagnostic des démarches d'EEDD sur la commune, et élaborer une stratégie d'EEDD adaptée au contexte local
- ③ Élaborer et mettre en œuvre le plan d'actions EEDD issu de la stratégie communale

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre de personnes sensibilisées
- ⇒ Nombre d'actions de sensibilisation menées
- ⇒ Durée moyenne des actions menées

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Accompagnement stratégique : audit et diagnostic de l'EEDD sur la commune ; aide à la construction d'une stratégie EEDD
- Actions de sensibilisation du public scolaire
- Formation des élus à l'EEDD ; Fertiles Rencontres
- Mise à disposition d'outils : outils et bonnes pratiques sur la plateforme en ligne des Fertiles Rencontres, Album de l'EEDD

Contact

Céline Sales

Pollution et
pédagogie
environnement

celine.sales@ampmetropole.fr



Pour aller plus loin

- Communes déjà engagées dans la démarche : Miramas, Septèmes-les-Vallons
- Certifications : différents dispositifs d'engagement peuvent être l'occasion d'élaborer une politique EEDD ambitieuse, comme par exemple le label *Territoire durable, une Cop d'avance* de l'ARBE.
- Organismes spécialisés : ARBE, les différents CPIE, GRAINE PACA
- Une liste plus détaillée des ressources pour l'élaboration d'une politique d'EEDD efficace est disponible dans la fiche-outil dédiée.



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



31. Mobiliser la société civile dans la transition du territoire

Le changement climatique est l'affaire de tous ; chacun peut et doit agir à son niveau afin de limiter sa contribution à ce phénomène. Les collectivités ont un rôle clé à jouer pour mobiliser la population dans ce but : animatrices de leur territoire, elles peuvent organiser de nombreuses manifestations scientifiques ou culturelles, contribuant à informer les citoyens et à les faire passer à l'action.

S'engager

- ① Organiser au minimum 3 manifestations en lien avec les enjeux climatiques dans l'année, dont une faisant intervenir une association locale
- ② Identifier des cibles prioritaires pour la mobilisation, et élaborer un plan d'actions spécifique pour les atteindre
- ③ Créer des rendez-vous récurrents (mensuels, trimestriels...) autour de la thématique du changement climatique

Indicateurs de suivi

- ⇒ Nombre d'événements organisés sur les thématiques climat-air-énergie
- ⇒ Nombre de participants aux événements

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Animation de Fresques du Climat quizz (SPPPI, ALEC, CPIE, La Fresque du CClimate...), autres jeux
- Aide à la conception d'un calendrier d'animations
- Prêt de l'exposition « Nature en ville et changement climatique »
- Charte des manifestations éco-responsables

Contact

Corinne Pina

Mobilisation,
SMMission Stratégie
Climatique

corinne.pina@ampmetropole.fr

Pour aller plus loin



La mobilisation est une action transversale, à mettre en lien avec d'autres démarches comme la démocratie participative et l'éducation à l'environnement et au développement durable.

- Communes déjà engagées dans la démarche : Marseille (les lundis de la transition), Meyrargues (comité extra-municipal du développement et de l'écocitoyenneté), Septèmes-les-Vallons (mois de l'environnement)...
- Organismes spécialisés : nombreuses associations locales ou nationales, comme les CPIE, France Nature Environnement, Les Petits Débrouillards...



32. Participer activement à la diffusion de la charte des manifestations écoresponsables métropolitaine

Les nombreuses manifestations sportives, culturelles, à caractère traditionnel ou historique sont emblématiques de notre territoire, tant pour leur utilité sociale qu'économique. Elles génèrent cependant des impacts environnementaux conséquents : déchets, émissions de gaz à effet de serre (liées par exemple aux déplacements), pollutions de tous ordres. Les communes peuvent agir sur ce sujet à la fois en tant que qu'organisatrices et que territoires accueillant les manifestations.

S'engager

- ① Signer les deux volets de la charte des manifestations écoresponsables de la Métropole
- ② Participer activement au réseau (3 fois par an)
- ③ Conditionner l'organisation de manifestations sur le territoire à la signature de la charte par les structures organisatrices

Indicateurs de suivi

- ⇒ Signature de la charte
- ⇒ Nombre d'ateliers du réseau suivis
- ⇒ Nombre de manifestations écoresponsables organisées

Dispositifs d'accompagnement

Métropole Aix-Marseille-Provence et COFEES :

- Charte des manifestations écoresponsables
- Guide ressource
- Ateliers thématiques du réseau
- Accompagnement et suivi individualisé

Contact

Lydia Repossi

Manifestations
écoresponsables,
Environnement

lydia.reposi@ampmetropole.fr

Pour aller plus loin

- Les communes souhaitant aller plus loin peuvent s'engager dans la [charte zéro déchet plastique et/ou plages sans déchet plastique](#) ; les communes de Marseille et alentours peuvent également signer la [charte de réduction des déchets des manifestations](#) (pour plus d'informations contacter vincent.ochier@ampmetropole.fr).
- Communes déjà engagées dans la démarche : Aix-en-Provence, Châteauneuf-les-Martigues, Istres, Péligon, Saint-Cannat...
- Ressources complémentaires : nombreux guides et outils sur le [site internet du COFEES](#).
- Organisme spécialisé : COFEES

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024





ANNEXES FICHES-OUTIL

Aller plus loin dans les achats responsables

Pratiquer une commande publique responsable c'est intégrer les enjeux du développement durable au cœur de nos achats publics, et ainsi activer les nombreux leviers en faveur de : la lutte contre le changement climatique, la réduction des déchets, la préservation de la biodiversité, l'économie des ressources, l'inclusion, l'attractivité des entreprises du territoire, l'innovation ... C'est aussi impliquer nos partenaires économiques dans une dynamique et une démarche commune en cohérence avec les enjeux de demain.

Cette fiche rassemble des ressources numériques pour aider à la mise en place d'une démarche d'achats responsables dans la collectivité.

Ressources générales

- [Synthèse de la réglementation relative au SPASER](#)
- [Repères sur la démarche et la méthodologie SPASER](#)
- [Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030](#)
- [Plan National pour des Achats Durables 2022-2025](#)
- [Site Clause verte - Exemples de clauses environnementales et sociales](#)
- [Communauté RAPIDD des achats publics durables](#)

Une plateforme métropolitaine dédiée aux communes

A partir du 1^{er} janvier 2023, la Métropole Aix-Marseille-Provence met à disposition des communes un espace rassemblant de nombreuses ressources sur les achats responsables, notamment :

- Des formations « achats responsables SPASER » pour les agents
- Les supports de ces formations
- Des fiches techniques pour approfondir la démarche

Un réseau d'échange et de partage d'expérience complète ce dispositif.

Les partenaires externes

1. CCI
2. CRESS
3. Fédérations professionnelles
4. Les structures d'accompagnement à l'emploi : PLIE, Mission emploi, Pôle emploi...

Axe économique

- [Guide pratique pour l'achat public innovant](#)
- [Repères sur le commerce équitable et les collectivités](#)
- [Bénéfices de l'ESS pour la société](#)
- [Les différentes structures de l'ESS](#)

Axe environnemental

- [Notice explicative de la loi AGEC France Urbaine 2021](#)
- [Produits biosourcés durables](#)
- [Réduction des déchets plastique](#)
- [Guide de la fin du plastique à usage unique](#)
- [Guide pour l'organisation de manifestations zéro déchet](#)

Axe social

- [Guide sur les aspects sociaux de la commande publique](#)
- [Plateforme : Le marché de l'inclusion](#)
- [Avoir recours au travail pénitentiaire](#)

Accusé de réception en préfecture
013211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



Améliorer l'environnement sonore

Le bruit fait partie de notre environnement quotidien, et n'est pas toujours perçu comme une nuisance. Cependant, une exposition excessive au bruit peut causer des dommages à la fois auditifs (surdit , acouph nes) et extra-auditifs, comme des pathologies cardiovasculaires. C'est un enjeu de sant  publique important, que les communes peuvent prendre en compte de plusieurs mani res.

Actions pr ventives

⇒ **Prendre en compte les nuisances sonores dans le cadre des documents de planification**

⇒ **R duire le bruit des transports   la source :**

- Agir sur le volume du trafic routier
- Limiter la vitesse sur les grands axes routiers
- Pacifier la circulation
- Agir sur la composition du parc roulant : restreindre la circulation des poids lourds, augmenter la proportion de v hicules  lectriques, d velopper les transports en commun en site propre

⇒ **Limitier l'exposition au bruit dans le cadre de nouveaux projets d'am nagement :**

-  loigner la source de bruit des zones sensibles
- Implanter favorablement les b timents : promouvoir les fronts continus et les fa ades mitoyennes, adapter la hauteur des b timents aux conditions de propagation du bruit (b timents  cran ou  pannel s)
- Orienter favorablement les b timents

⇒ **Prot ger les constructions neuves contre les bruits ext rieurs :**

- Orienter l'agencement interne des constructions
- Isoler les fa ades des bruits ext rieurs

Actions curatives

⇒ **R aliser des ouvrages de protection   la source :**

- Les  crans acoustiques
- Les merlons (talons de terre)
- Les glissi res en b ton arm  (GBA)
- Les dispositifs innovants
- Influence de la v g tation

⇒ **D ployer des rev tements de chauss e acoustiques**

⇒ **Isoler les b timents existants des bruits ext rieurs :**

- Changer les huisseries
- Isoler les ventilations et caissons de volets roulants

Les missions de l'Observatoire de l'environnement sonore

1. Compl ter les donn es r glementaires des Cartes de Bruit Strat giques issues de la mod lisation par la mise en place d'outils de m trologie
2. Structurer l'organisation des donn es sur le bruit et am liorer la mod lisation
3. Mieux comprendre la perception du bruit par les habitants
4. Fournir une information compl te aux diff rents publics, sensibiliser les acteurs du bruit, proposer des outils d'aide   la d cision
5. R sorber les se
pr server les zones calmes

Accus  de r ception en pr fecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de r ception pr fecture : 26/03/2024



La rénovation énergétique du bâti

Etat, collectivités, particuliers : nous avons tous un rôle à jouer dans la transition énergétique du bâti. Cette fiche présente les dispositifs et organismes que peuvent solliciter particuliers et communes pour leurs projets de rénovation énergétique.

Pour les particuliers

Le dispositif métropolitain d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés (ou *Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat*, SPPEH) est un outil destiné à accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement, sur les plans technique, juridique et financier.



Ce dispositif se matérialise par le numéro unique **Allo rénov'énergie**.

Il s'agit d'un numéro unique d'accueil et d'orientation pour la rénovation énergétique des logements. Il redirige vers les dispositifs d'accompagnement des particuliers adaptés à chaque situation, à chaque lieu d'habitation, maison individuelle ou copropriété.

Les opérateurs pour les particuliers

Le numéro unique Allo rénov'énergie est animé par la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'ALEC métropole marseillaise, la Maison Énergie Habitat Climat du CPIE du Pays d'Aix et l'ADIL.

Pour les communes — maîtrise des consommations d'énergie et rénovation du patrimoine

Pour se faire conseiller dans la démarche à suivre et connaître les aides techniques et financières, les communes peuvent faire appel au service Transition énergétique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et aux économes de flux de l'ALEC et du CPIE du Pays d'Aix.

La rénovation énergétique du bâti : une priorité gouvernementale

La rénovation énergétique des bâtiments (logement, administrations ...) est une priorité du Gouvernement. Elle se retrouve dans l'orientation B2 de la Stratégie Nationale Bas Carbone : « *Inciter à une rénovation de l'ensemble du parc existant résidentiel et tertiaire afin d'atteindre un niveau BBC équivalent en moyenne sur l'ensemble du parc* ». L'objectif au niveau national est de rénover 500 000 logements par an.

Pour plus d'informations, contacter : isabelle.fichard@amm-metropole.fr

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024





La charte des communes du PAT 13 : Cultivons le bien manger en Provence !

Les communes sont les acteurs principaux de nombreux sujets agricoles et alimentaires cruciaux pour les territoires. C'est pourquoi, dans le cadre du Projet alimentaire territorial (PAT) des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le PETR du Pays d'Arles créent une charte d'engagement des communes du PAT, qui vient consacrer et accompagner leur travail sur ces thématiques.

Le Projet Alimentaire Territorial

Depuis plusieurs décennies, les surfaces agricoles et le nombre d'agriculteurs ne cessent de diminuer, alors que la croissance démographique et les attentes de la population en termes **d'accès à une alimentation durable de qualité** sont de plus en plus prégnantes. C'est pourquoi la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles se sont engagés dès 2016 dans une démarche stratégique et opérationnelle : le « Projet alimentaire territorial ».

Son objectif est **d'accompagner le territoire vers l'agriculture et l'alimentation de demain** : locales, durables, équitables, de qualité, innovantes, et accessibles au plus grand nombre.

La stratégie du PAT

Pour la période 2021-2024, le PAT est structuré autour de 25 actions, réparties en 5 axes :

- ⇒ **Soutenir la production agricole et les filières locales**
- ⇒ **Garantir l'accès à une alimentation de qualité pour tous**
- ⇒ **Agir pour une politique foncière globale basée sur le suivi, l'acquisition, la protection et la dynamisation du foncier sur des secteurs agricoles stratégiques**
- ⇒ **Accélérer la transition agroécologique**
- ⇒ **Innover et renforcer les méthodes de travail collectif et de gouvernance**

Cultivons le bien manger en Provence

Les communes ont été impliquées tout au long de l'élaboration du PAT 13, et sont des parties prenantes incontournables pour l'agriculture et l'alimentation durables ; afin de valoriser ce travail, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le PETR du Pays d'Arles leur proposent de signer une charte d'engagement des communes du PAT 13, intitulée **Cultivons le bien manger en Provence**.

Les communes signataires de cette charte pourront bénéficier :

- D'un **accompagnement personnalisé** au travers d'un référent dédié au sein de l'équipe PAT pour les conseiller sur leurs projets
 - D'un ensemble **d'outils techniques** à disposition
 - D'une **mise en réseau** avec les autres communes signataires de la charte
 - D'une **valorisation de leurs actions** au sein des communications du PAT
- Elles s'engageront, pour leur part, à :
- **Développer un plan d'actions** issu de la stratégie définie par le Projet alimentaire territorial
 - **Désigner un élu et un technicien référents** sur le sujet de l'alimentation
 - **Participer au séminaire annuel** des communes signataires de la charte
 - **Participer aux journées et actions** organisées par le PAT (ateliers, formations, etc.)

Pour plus d'informations sur le PAT 13, contacter Lison Postel

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024
l.postel@ville-arles.fr



Protéger et valoriser la forêt métropolitaine

La forêt métropolitaine est un patrimoine exceptionnel. Avec ses 19 massifs emblématiques qui s'étendent sur 175 124 hectares, soit plus de 50% de sa superficie, Aix-Marseille-Provence est une métropole unique en France de par le caractère périurbain de ses espaces forestiers et les dangers qu'ils encourent face au changement climatique et au risque incendie. **Que peuvent faire les communes pour préserver et valoriser cette richesse ?**

Se conformer aux obligations légales

- ⇒ Élaborer un **Plan d'aménagement** pluriannuel avec l'ONF, le faire voter en conseil municipal et valider chaque année le programme de travaux ;
- ⇒ Mettre en œuvre des moyens garantissant le respect des **Obligations Légales de Débroussaillage**, communiquer auprès des propriétaires, et sanctionner ceux qui ne respectent pas leurs obligations.

Faciliter la circulation des engins de coupe

- ⇒ Délivrer des **dérogations administratives** aux limitations de tonnage et de gabarit permettant la circulation des engins forestiers sur le territoire communal
- ⇒ **Aménager les voiries** afin de faciliter la circulation des engins forestiers et grumiers
- ⇒ Prendre en compte la gestion forestière et la desserte dans les **documents d'urbanisme** et dans l'aménagement du territoire

Impulser une gestion durable de la forêt privée et mettre en œuvre un plan de communication

- ⇒ Inciter les propriétaires privés à se regrouper en **associations syndicales libres** (ASL) pour mutualiser les coûts d'exploitation et les encourager à réaliser leurs travaux forestiers lors de coupes de bois réalisées sur les propriétés forestières publiques afin de créer des synergies entre les différents types de propriétés ;
- ⇒ Recenser les **propriétés forestières sans maître** (et donc à l'abandon) et se porter acquéreur pour pouvoir ensuite les gérer durablement
- ⇒ Faire **certifier PEFC ou FSC** les forêts communales afin de garantir une gestion et une exploitation durables
- ⇒ Valoriser le bois des forêts communales dans la construction et les réseaux de chaleur
- ⇒ Communiquer envers le grand public sur la multifonctionnalité de la forêt

Pour plus d'informations :
chantal.demaria@ampmetropole.fr

Les interlocuteurs pour vos projets

Métropole Aix-Marseille-Provence : conseil pour la mise en place de projets ; mise à disposition d'informations concernant la multifonctionnalité de la forêt, les enjeux liés au changement climatique et les missions de la Métropole ; réalisation de travaux forestiers dans le cadre des PDPFCI.

Association des Communes forestières : formation des élus et techniciens à la multifonctionnalité de la forêt et aux enjeux liés au changement climatique ; accompagnement pour le développement de réseaux de chaleur, chaufferies bois ; élaboration des cahiers des charges afin d'introduire le bois dans la commande publique pour construire en bois

ONF : conseil sur la gestion de la forêt ; proposition d'un plan d'aménagement ; réalisation des travaux

CRPF : accompagnement pour le regroupement en ASL de propriétés forestières privées

SAFER : repérage des propriétés sans maître

Interprofession FIBOIS SUD : accompagnement pour la réalisation de projets de construction en bois

États forestiers privés
 013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
 Date de réception préfecture : 26/03/2024



🔧 Éducation à l'environnement et au développement durable

L'EEDD est un vaste champ d'action, investi par de nombreux acteurs. Il existe une multitude d'outils mobilisables par les porteurs de projet dans le cadre d'une stratégie d'EEDD. Cette fiche rassemble les principales ressources en ligne relatives pour l'EEDD en région Sud.



Fertiles Rencontres

Initiées et animées par la Métropole Aix-Marseille-Provence, les Fertiles Rencontres rassemblent une communauté de plus de 400 membres, acteurs publics et privés de l'EEDD. Cette plateforme dédiée à l'information, la communication et la recherche en pédagogie met à disposition des porteurs de projet de nombreuses ressources :

- Une **plateforme numérique des outils, techniques et méthodes** pour mettre en œuvre les stratégies de l'EEDD ;
- L'**album de l'EEDD** : recueil des initiatives sur le territoire métropolitain pour connaître et s'inspirer ;
- Des **événements, colloques et séminaires** pour apprendre et partager au sein de la communauté.



L'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement

L'ARBE est une agence publique créée il y a 40 ans pour favoriser la mise en œuvre des politiques publiques et accompagner les collectivités dans leur démarche et leurs actions de préservation de la biodiversité et de transition écologique. Acteur majeur de l'EEDD en région, elle gère notamment :

- L'**animation** des aires marines et terrestres éducatives ;
- La **formation, sensibilisation et éducation** des acteurs locaux sur les enjeux liés à la biodiversité et l'environnement ;
- Des **ressources et contacts** utiles pour déployer une politique d'EEDD.



GRAINE PACA

Réseau historique des acteurs de l'EEDD en région PACA, le Graine PACA vise à renforcer le rôle et la place de l'EEDD dans la région, et œuvre à la professionnalisation des acteurs du secteur. Il propose pour cela différents outils :

- La **mise en réseau** des différents acteurs régionaux de l'EEDD pour favoriser l'échange de compétences et de connaissances ;
- Un **catalogue thématique des outils** de l'EEDD en région Sud, mis à jour chaque année ;
- Un **recueil des formations** et offres d'emploi dans les structures membres du réseau.



Observatoire Régional de l'EEDD

Animé par l'ARBE,

l'OREDD diffuse :

- Un **panorama** des acteurs et des actions phares ;
- Des **actualités, enquêtes et analyses** sur l'EEDD en région ;
- Des **ressources et contacts** utiles pour déployer une politique d'EEDD.

Pour aller plus loin sur des thématiques spécifiques, d'autres plateformes de ressources existent, comme [la médiathèque de l'ADEME](#), [le CERDD](#), ou [le réseau Canopé](#) pour les publics scolaires.

Pour plus d'informations et des conseils adaptés à votre situation, contactez : contact.strategie-environnementale@ampmetropole.fr

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



Mobiliser la société civile dans la transition énergétique

Toute l'année, de nombreuses occasions permettent de rassembler la population autour des enjeux climatiques, et sont autant d'opportunités de créer du lien entre les habitants et leur environnement.

Des sujets variés

La transition écologique recoupe de multiples sujets qui peuvent servir de base à des animations territoriales :

Biodiversité : la flore locale et ses vertus, les plantes comestibles, les pollinisateurs, les arbres, la vie nocturne, la nature en ville, la forêt...

Énergie : la rénovation énergétique, les différentes formes d'énergies renouvelables...

Climat : l'effet de serre, l'augmentation des températures, les enjeux à l'échelle de la commune...

Mobilité : les bienfaits de la marche à pieds, les mobilités douces...

Déchets : la vie des déchets après la poubelle, les déchets comme ressources, vivre sans plastique...

Urbanisme : la ville perméable, les bâtiments passifs, l'architecture adaptée au changement climatique...

Agir à son échelle : les écogestes du quotidien, les projets participatifs, les métiers de

Différents formats

Vos animations peuvent prendre des formes variées, pour intéresser petits et grands :

- Exposition, projection de film
- Conférence, café-débat, rendez-vous thématique
- Spectacle vivant : danse, théâtre...
- Sortie en pleine nature : balade thématique, journées de plantation d'arbres ou de nettoyage citoyen, observation de la faune, la flore ou les étoiles...
- Concours photo, concours d'idées
- Sciences participatives
- Atelier de réparation
- Atelier « Do it yourself »

Temps forts en 2023-2024

En France comme ailleurs dans le monde, certains enjeux climatiques font l'objet d'une journée dédiée, comme par exemple :

- ◇ **Journée mondiale de l'eau** : 22 mars
- ◇ **Journée internationale de la forêt** : 21 mars
- ◇ **Jour de la Terre** : 22 avril
- ◇ **Journée internationale de la biodiversité** : 22 mai
- ◇ **Semaine européenne du développement durable** : 18 septembre – 8 octobre 2023
- ◇ **Journée mondiale de l'environnement** : 5 juin 2024
- ◇ **Semaine européenne de l'énergie durable** : 26 – 30 septembre
- ◇ **Semaine européenne de la mobilité** : 16 – 22 septembre 2024
- ◇ **Jour de la Nuit** : 15 octobre
- ◇ **Semaine européenne de réduction des déchets** : 19 – 27 novembre
- ◇ **Journée mondiale du climat** : 8 décembre

Plus de mobilisation de 7 communes pour le climat

Des intervenants locaux

Pourquoi ne pas associer un des nombreux acteurs locaux à vos animations ?

Parmi les nombreux acteurs présents sur le territoire, on peut citer : la Ligue de protection des oiseaux (LPO) ; Écoscience Provence ; France Nature Environnement (FNE) ; l'ANPCEN ; le sentier de grande randonnée 2013 (GR2013) ; Zero Waste Provence ; MerTerre ; Les Petits Débrouillards ; les différents CPIE ; l'ALEC...

Vous pouvez aussi impliquer les **écoles**, les **offices de tourisme**, les **associations** de la commune, ou encore les **parcs naturels**.

Accusé de réception en préfecture
40318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



L'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement

L'ARBE est une agence publique créée il y a quarante ans pour favoriser la mise en œuvre des politiques publiques et accompagner les collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans leurs démarches et actions de préservation de la biodiversité et de transition écologique. Cette fiche expose les principaux dispositifs d'accompagnement animés par l'ARBE à destination des collectivités et EPCI.

Pilotage de la transition écologique

- Formaliser et animer une démarche territoriale de développement durable (Agenda 2030, Agenda 21, etc.) pour enrichir et optimiser son action.

Pour aller plus loin : [label "Territoire durable, une Cop d'avance"](#)

Contact : Paloma BOUDOU • 04 42 90 90 71 • p.boudou@arbe-regionsud.org

Préservation de la biodiversité

- Formaliser un plan local pour la biodiversité, végétaliser la ville et gérer écologiquement les espaces verts, réaliser un atlas de la biodiversité communale.

Pour aller plus loin : [dispositif "Territoires engagés pour la nature"](#)

Contacts : Stéphanie GARRIDO • 04 42 90 90 54 • s.garrido@arbe-regionsud.org & Thomas FOUREST • 04 42 90 90 66 • t.fourest@arbe-regionsud.org

- Mettre en place une démarche de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques

Contact : Annelise FREIHAUT • 04 42 90 90 83 • a.freihaut@arbe-regionsud.org

Lutte contre les déchets plastiques

- Formaliser une démarche "zéro déchet plastique" avec un plan d'actions opérationnel.

Pour aller plus loin : [charte régionale « zéro déchet plastique »](#) / [charte nationale « une plage sans déchet plastique »](#)

Contact : Claire POULIN • 04 42 90 90 58 • c.poulin@arbe-regionsud.org

Aménagement durable

- Réaliser des documents de planification et des opérations d'aménagement vertueux en intégrant l'eau et la biodiversité.

Contact : Agnès HENNEQUIN • 04 42 90 90 62 • a.hennequin@arbe-regionsud.org

- Désimperméabiliser la ville (parking, cours d'écoles, opérations d'aménagement) et installer des toitures végétalisées.

Contact : Nicolas WEPIERRE • 04 42 90 90 75 • n.wepierre@arbe-regionsud.org

- Concevoir et gérer des parcs d'activités à haute performance environnementale.

Pour aller plus loin : [label régional PARC+](#)

Contact : Fleur CHAMBONNEAU • 04 42 90 90 84 • f.chambonneau@arbe-regionsud.org

Mobiliser les différents acteurs du territoire et les sensibiliser à l'environnement et au développement durable

- Créer des aires naturelles éducatives pour sensibiliser les scolaires - Mettre en place des actions de sensibilisation et de mobilisation des différents publics.

Pour aller plus loin : [dispositif des aires terrestres et marines éducatives](#)

Contact : Recrutement en cours • 04 42 90 90 45 • contact@arbe-regionsud.org

Outils pour s'informer, se former

Biodiv'Tour : visites de terrain gratuites pour élus et techniciens.

Formation des élus « climat : la nature en ville, source de solutions »

Contact : Lisa SALVATI • 04.42.90.90.88 • visites@arbe-regionsud.org

Lettre d'information mensuelle « SudBiodiversité » de l'ARBE et de ses partenaires, et veilles thématiques pour les collectivités engagées dans les dispositifs de l'ARBE

[S'abonner à la lettre SudBiodiversité et accéder aux numéros précédents](#)

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception en préfecture 27/03/2024



Ressources générales pour agir en faveur du climat, de l'air et de l'énergie

Cette fiche recense les principales ressources mobilisables par les collectivités dans le cadre de leurs projets climat-air-énergie. N'hésitez pas à la compléter avec ressources qui vont sont les plus utiles !

Documentation générale

ADEME :

- Guides *Aujourd'hui mon territoire* : [chiffres clés 2020](#) et [fiches actions](#)
- Espace [Élus, un mandat pour agir](#)
- Nombreux [guides thématiques](#)

Centre ressource du développement durable : [bibliothèque en ligne](#)

Comité 21 : guide [Pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités françaises](#)

Pacte pour la Transition : [32 mesures concrètes pour des communes plus écologiques et plus justes](#)

ARBE : Guide [\(Re\)lancer sa démarche territoriale de développement durable](#)

Météo France : outil [Climadiag commune](#)

Financements

[Site du Département 13](#) : services aux collectivités, dont le guide des aides.

[Site de la Région Sud](#) : aides et appels à projet.

[Aides-territoires.gouv](#) : simulateur en ligne pour identifier toutes les aides mobilisables pour votre projet.

[L'ADEME](#) et [l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#) publient également des appels à projet sur les thématiques climat-air-énergie.

Retours d'expérience

[Librairie de l'ADEME](#)

[Site internet de l'ARBE](#)

Principaux organismes de formation

[ATD13](#) ; [CNFPT](#) ; [ADEME](#)

L'accompagnement de l'ADEME pour les collectivités

Afin d'accélérer l'engagement des collectivités dans la transition écologique, l'ADEME développe, depuis 2021, le **programme Territoire Engagé Transition Écologique**. Il est composé du **label climat-air-énergie** (anciennement Cit'ergie), et du **label économie circulaire**.

Le label climat-air-énergie est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse. Décerné par l'ADEME sur la base d'un standard européen, c'est une démarche d'amélioration continue qui s'appuie sur un [référentiel](#) détaillé ; **toutes les actions du Plan de mobilisation des communes pour le climat font partie de ce référentiel**.

Le dispositif Territoire Engagé Transition Écologique peut être mis en place par la collectivité de manière autonome grâce à des outils en accès libre, ou peut être complétée d'un accompagnement par un conseiller spécialisé, qui aidera la collectivité dans la définition de sa stratégie et de son plan d'actions, ainsi que dans leur mise en œuvre.

Pour toute remarque, question ou suggestion d'amélioration : planclimat@ampmetropole.fr.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



Liste récapitulative des actions avec numérotation

Axe 1 : Pratiques exemplaires

1. Mettre en place une démarche d'achats responsables

1.1 Désigner une personne référente développement durable au sein de la commune, chargée de relayer les actualités auprès des différents services

1.2. Cartographier les achats de la commune pour identifier les plus impactants socialement et écologiquement

1.3. Définir un plan d'actions annuel avec des objectifs précis à atteindre (en nombre de marchés ou en terme de projets à calibrer selon les principes du DD)

2. Diffuser les bonnes pratiques pour la maîtrise de l'énergie au quotidien

2.1. Afficher les écocodes à adopter dans tous les bâtiments publics

2.2. Relayer le dispositif Écowatt et les bonnes pratiques auprès des habitants et sur les supports de communication de la commune

2.3. Organiser des formations internes à la maîtrise de l'énergie au quotidien

3. Encourager la mobilité bas carbone au sein des services municipaux

3.1. Être exemplaire en matière de planification des déplacements en élaborant et en faisant vivre un plan de mobilité employeur (PDMe)

3.2. Favoriser le recours des agents municipaux aux modes actifs et collectifs, et/ou former le personnel de la commune à l'écoconduite

3.3. Privilégier les véhicules à faibles émissions lors du renouvellement de la flotte : 100% des achats ou renouvellements à l'horizon 2025.

4. Être exemplaire en matière de déchets

4.1. Collecter et traiter séparément les recyclables au sein des différents sites communaux et sensibiliser le personnel à la prévention et au tri des déchets

4.2. Développer l'éco-exemplarité en interne (réduire la consommation de papiers, supprimer l'utilisation de la vaisselle jetable et des conditionnements individuels, sensibiliser les agents...)

4.3. Supprimer les contenants en plastique et les contenants à usage unique au sein des lieux de restauration collective

Axe 2 : Aménagement et équipement résilients

5. Intégrer les impacts climat-air-énergie-bruit dans la requalification des espaces publics

5.1. Former le personnel et les élus de la commune aux enjeux, outils et nouvelles pratiques professionnelles

5.2. Systématiser la consultation et la concertation des organismes spécialisés (Cerema, CAUE, Agences d'urbanisme etc.) dans tout projet de requalification des espaces publics

5.3. Utiliser un référentiel d'aménagement durable pour les projets communaux, et intégrer des critères prescriptifs climat-air-énergie-bruit dans les appels d'offre.

6. Participer à l'amélioration de l'environnement sonore

6.1. Sensibiliser et former en interne et en externe aux enjeux et aux solutions de lutte contre le bruit

6.2. Améliorer la prise en compte des enjeux sur le bruit dans le cadre des politiques publiques de la commune

6.3. Solliciter l'accompagnement de la Métropole pour le suivi des incidences des projets communaux sur l'environnement sonore.

7. Participer à l'amélioration de la qualité de l'air

7.1. Sensibiliser et former en interne et en externe aux enjeux et aux solutions d'amélioration de la qualité de l'air

7.2. Améliorer la prise en compte des enjeux sur l'air dans le cadre des politiques publiques de la commune

7.3. Solliciter l'accompagnement de la Métropole pour le suivi des incidences des projets communaux sur la qualité de l'air

8. Améliorer la qualité de l'air intérieur, et dépolluer l'air des équipements éducatifs et des bâtiments publics

8.1. Atteindre les exigences QAI dans les ERP de la commune avec une attention particulière pour ceux recevant jeunes enfants et adolescents *Établissement recevant du public

8.2. Sensibiliser la population à l'enjeu de la qualité de l'air intérieur

8.3. Mettre en place un suivi régulier de la qualité de l'air intérieur dans les ERP

9. Massifier la rénovation énergétique des

Accuse de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Région Bretagne - 2024

logements

9.1. Communiquer en interne et en externe sur le dispositif métropolitain d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés

9.2. Identifier les zones à rénover prioritairement et y déployer des actions ciblées

9.3. Organiser des temps de rencontre entre les professionnels de la rénovation et les particuliers.

10. S'engager dans la rénovation énergétique du patrimoine de la commune

10.1. Faire l'inventaire du patrimoine et de ses consommations énergétiques

10.2. Adhérer à l'offre de Conseil en énergie partagé/ Économe de flux proposée par la Métropole

10.3. Engager des travaux de rénovation énergétique du patrimoine

11. Maîtriser la consommation énergétique de la commune

11.1. Adhérer à l'offre de conseil en énergie partagé/économe de flux proposée par la Métropole

11.2. Obtenir ou maintenir la certification ISO 50001 attestant d'une gestion énergétique responsable et maîtrisée

11.3. Créer un comité transversal destiné à mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie (hors travaux)

12. Développer la production d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire

12.1. Élaborer une stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération

12.2. Soutenir les projets d'EnR&R qui émergent sur le territoire ; créer un comité extra-municipal dédié aux projets d'EnR&R ; participer à/encourager l'émergence d'une coopérative citoyenne

12.3. Systématiser l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables lors de la rénovation et de la construction d'équipements municipaux

Axe 3 : Mobilité active

13. Encourager la mobilité piétonne

13.1. Faire des zones apaisées le principe d'aménagement des voies locales des centres-villes et des noyaux villageois

13.2. Proposer des largeurs de trottoirs à 1,80 m pour tous les nouveaux projets d'aménagement ou de requalification d'espace public

13.3. Créer une signalétique piétonne avec indication des temps de parcours vers les principaux points d'attractivité

14. Développer l'usage du vélo

14.1. Lancer un schéma directeur cyclable sur sa commune afin d'identifier le réseau cyclable structurant et secondaire et programmer sa réalisation

14.2. Développer le stationnement vélo sécurisé et non sécurisé

14.3. Promouvoir l'usage du vélo dès le plus jeune âge, et communiquer sur les services vélos en place

Axe 4 : Économie durable

15. Développer l'économie circulaire et le réemploi sur le territoire

15.1. Mettre un local à disposition pour des ateliers de réparation et DIY* ; encourager la création de « boîtes à livres ou à dons », et relayer la politique métropolitaine de réemploi

15.2. Favoriser l'implantation de structures solidaires de réemploi : mise à disposition d'un local, , soutien financier ou technique...

15.3. Intégrer le réemploi dans les achats de la commune et/ou encourager le réemploi des ordinateurs et mobiliers réformés de la Commune via des partenaires locaux (ressourceries, entreprises de l'ESS...)

16. Accompagner les commerçants locaux à la réduction et au tri des déchets

16.1. Organiser régulièrement des marchés de producteurs locaux ; mettre en valeur les commerçants locaux

16.2. Accompagner les commerçants dans la démarche « commerces engagés » ; organiser des rencontres entre les commerçants locaux, pour permettre le partage d'expériences et l'émergence de collaborations

16.3. Organiser le tri au sein des marchés forains et procéder à la collecte et au traitement des déchets triés ou obliger les forains à repartir avec leurs déchets

17. Faciliter le développement du pastoralisme sur le territoire

17.1. Sensibiliser les éleveurs et les propriétaires d'espaces naturels et forestiers à la thématique du sylvopastoralisme

17.2. Mettre à disposition des espaces agricoles et naturels publics pour le pâturage

17.3. Acquérir de nouvelles propriétés forestières pour les mettre à la disposition d'éleveurs

18. Soutenir les initiatives de production et commercialisation agricoles durables

18.1. Identifier les agriculteurs pratiquant la vente directe sur la commune et promouvoir leur activité

18.2. Inscrire des commandes agricoles de proximité dans la commande publique

Accusé de réception en préfecture
012514300988-2024-0918-DFE-2024-11-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024



18.3. Créer une Zone Agricole Protégée sur le territoire

Axe 5 : Prévention des déchets

19. Diversifier les sources de protéines dans la restauration collective

19.1. Respecter la loi EGalim, et former le personnel de cantine à l'introduction de protéines végétales

19.2. Instaurer 2 repas végétariens par semaine et augmenter de 10% la quantité de produits locaux servis

19.3. Proposer au moins 60% de produits bio et/ou locaux et 3 repas végétariens par semaine

20. Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire

20.1. Déployer une campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les écoles

20.2. S'impliquer dans le dispositif d'accompagnement anti-gaspi dans tous les sites de restauration collective de la commune

20.3. Valoriser les biodéchets de restauration collective par compostage ou méthanisation

21. Promouvoir les gestes de tri auprès des habitants

21.1. Relayer la politique métropolitaine de tri des déchets auprès des habitants

21.2. Organiser des actions de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets, ou des opérations ponctuelles de nettoyage de la nature

21.3. Organiser un défi « familles zéro déchet » dans la commune

22. Massifier le recours au compostage sur la commune

22.1. Relayer la politique métropolitaine de compostage auprès des habitants

22.2. Mettre à disposition des espaces publics pour la mise en place de dispositifs de compostage collectifs, et participer à leur gestion

22.3. Equiper les sites communaux concernés de composteurs collectifs et assurer leur suivi

23. Limiter la production de déchets verts des services techniques

23.1. Sensibiliser le personnel des services techniques aux bonnes pratiques professionnelles et relayer la politique métropolitaine

23.2. S'impliquer dans le groupe de travail « déchets verts » animé par la Métropole

23.3. Établir un diagnostic de la production de déchets verts communaux, puis mettre en place un plan d'actions pour atteindre zéro déchets

verts en 2025 via le broyage, le paillage, le compostage ...

Axe 6 : Nature et prévention des risques

24. Améliorer la gestion, la protection et la valorisation de la forêt métropolitaine

24.1. Se conformer aux obligations légales : i) élaborer un plan pluriannuel d'aménagement avec l'ONF ii) communiquer et faire respecter les obligations légales de débroussaillage par les propriétaires

24.2. Prendre des mesures pour faciliter la circulation des engins de coupe

24.3. Impulser une gestion durable de la forêt privée en concertation avec la gestion de la forêt publique communale

25. Mettre en place une démarche de désimperméabilisation des sols

25.1. Déployer une campagne annuelle de sensibilisation sur l'enjeu de la perméabilité des sols et de la gestion des eaux pluviales à la parcelle

25.2. Mettre en application le plan d'actions proposé dans le diagnostic du potentiel de désimperméabilisation décliné à l'échelle de la commune

25.3. Travailler à l'application, dans l'instruction des permis de construire, des nouvelles orientations de gestion des eaux pluviales et de désimperméabilisation (PLUi)

26. Intégrer les enjeux des îlots de chaleur urbains (ICU) dans l'action communale

26.1. Identifier les secteurs à enjeu en lien avec la problématique ICU, grâce aux cartographies disponibles

26.2. Prendre en compte la problématique ICU dans les opérations d'aménagement

26.3. Prendre en compte la problématique ICU dans les documents de planification

27. Préparer la réponse communale aux risques naturels liés au changement climatique

27.1. Se conformer aux obligations légales en révisant le Plan communal de sauvegarde tous les 5 ans

27.2. Former les élus et techniciens communaux à la gestion de crise

27.3. Organiser un exercice de maintien et de perfectionnement des acquis à minima une fois par an

Axe 7 : Mobilisation territoriale

28. Développer la participation citoyenne pour la transition écologique

28.1. Créer une commission extra-municipale



pour la participation citoyenne

28.2. Organiser un budget participatif autour de la transition écologique

28.3. Recourir au budget participatif en accompagnement des grands projets d'aménagement de la commune

29. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur le bois et la forêt

29.1. Promouvoir la forêt, sa protection et ses multiples fonctions à travers les différents outils de communication de la commune

29.2. Former élus et techniciens pour une meilleure connaissance de la multifonctionnalité de la forêt

29.3. Organiser/accueillir au minimum une fois par an une manifestation grand public sur la multifonctionnalité de la forêt

30. Élaborer une stratégie communale d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

30.1. S'engager formellement auprès du conseil municipal à construire et mettre en œuvre une stratégie d'EEDD

30.2. Réaliser un diagnostic des démarches d'EEDD sur la commune, et élaborer une stratégie d'EEDD adaptée au contexte local

30.3. Elaborer et mettre en œuvre le plan d'actions EEDD issu de la stratégie communale

31. Mobiliser la société civile dans la transition du territoire

31.1. Organiser au minimum 3 manifestations liées au Plan Climat dans l'année ; dont une faisant intervenir une association locale

31.2. Identifier des cibles prioritaires pour la mobilisation et élaborer un plan d'actions spécifique pour les atteindre

31.3. Créer des rendez-vous récurrents autour de la thématique du changement climatique

32. Participer activement à la diffusion de la charte des manifestations écoresponsables métropolitaine

32.1. Signer les deux volets de la charte des manifestations écoresponsables de la Métropole

32.2. Participer activement au réseau

32.3. Conditionner l'organisation de manifestations sur le territoire à la signature de la charte par les structures organisatrices





Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20240318-DEL2024-21-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024